



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École, notre avenir

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026



Sommaire

Édito

Le mot de Jean-Philippe Agresti
Recteur de la région académique Centre-Val de Loire
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelier des universités

p. 2

Les chiffres clés de la région académique Centre-Val de Loire

p. 3

Partie 1.

Une École exigeante pour la réussite de tous les élèves

p. 9

1. Renforcer les savoirs fondamentaux dès la maternelle

p. 10

- Déployer les nouveaux programmes de français et de mathématiques de la maternelle à la 6^e
- Lire, écrire, compter : une priorité nationale
- Des nouveaux programmes en français à l'école maternelle et élémentaire : les conseillers pédagogiques formés
- De nouveaux programmes de français en 6^e : un accompagnement renforcé des enseignants
- Des webinaires pour accompagner les nouveaux programmes de mathématiques au collège
- Des référents pédagogiques pour accompagner les équipes dans les collèges

2. La formation continue des personnels

p. 13

- Former les professionnels de l'éducation : une priorité pour mieux accompagner les élèves
- Des objectifs clairs et partagés
- Des formats variés selon les besoins
- Miser sur le numérique et la flexibilité
- Répondre aux grandes priorités nationales
- Des partenariats solides pour enrichir l'offre

3. Les mesures d'accompagnement des élèves

p. 15

- Le dispositif « devoirs faits »
- Les groupes de besoin
- La stratégie de réussite en 4^e et en 3^e

4. La voie professionnelle : voie d'excellence et de réussite

p. 17

- Chiffres clés
- La réforme des lycées professionnels : cap sur réussite et insertion
- Le baccalauréat professionnel : un parcours sur mesure pour la réussite de chacun
- La liaison bac professionnel - BTS : mieux accompagner la poursuite d'études
- Enseigner en petits groupes en voie professionnelle : mieux répondre aux besoins des élèves
- L'académie d'Orléans-Tours déploie le dispositif innovant ProFAN-Transfert pour faire évoluer l'enseignement professionnel

- Une carte des formations en mouvement
- Avenir Pro : un tremplin vers l'emploi pour les lycéens professionnels
- La relation école-entreprise fait rayonner la voie pro !
- Concours Worldskills : l'académie mobilisée pour la grande compétition des métiers
- Le label « lycée des métiers », pour une voie professionnelle d'excellence
- Les trois Campus des métiers et des qualifications d'excellence

5. L'éducation aux médias, un enjeu essentiel dans les apprentissages modernes **p. 24**

- Une dynamique académique illustrée par des chiffres clés
- Des actions concrètes pour l'égalité, la citoyenneté et la lutte contre les stéréotypes
- Des dispositifs phares pour l'ouverture et la réflexion citoyenne
- L'intelligence artificielle, un enjeu éducatif incontournable
- Accompagner les familles : la parentalité numérique au cœur de l'action du CLEMI académique
- Une expérimentation unique : création d'une option EMI au lycée François-Villon à Beaugency (45)

6. Du sport à l'école pour tous **p. 26**

- L'EPS
- Les associations sportives
- Les dispositifs sportifs
- La mutualisation des infrastructures sportives scolaires
- Le programme Erasmus+ Jeunesse et Sport en région Centre-Val de Loire

7. L'éducation artistique et culturelle au service de la réussite des élèves **p. 29**

- Les actions à venir pour l'année scolaire 2025-2026
- Focus sur un établissement « Objectif 100 % EAC » : le lycée Duhamel-du-Monceau à Pithiviers (45)

8. L'éducation au développement durable et la formation à la transition écologique **p. 31**

- Des dispositifs éducatifs concrets
- Les projets et partenariats

Partie 2.

Une École protectrice pour toute la communauté éducative

p. 35

1. La sécurité des élèves et des personnels **p. 36**

- La protection fonctionnelle
- Le plan de lutte contre la propagation des armes blanches au collège et au lycée
- Les mesures mises en place par l'académie d'Orléans-Tours
- Les équipes mobiles de sécurité : prévenir, accompagner, sécuriser
- La prévention des risques santé et sécurité au travail

2. Le plan « Brisons le silence, Agissons ensemble » **p. 40**

- Signalement des violences dans les établissements privés sous contrat
- Mieux recueillir la parole des élèves
- Plus de contrôles dans les établissements privés sous contrat

3. La lutte contre le harcèlement à l'école **p. 42**

- Des actions concrètes pour mieux prévenir
- Une mobilisation collective et organisée
- Des temps forts pour sensibiliser et un réseau bien structuré

- 4. Éduquer à des usages raisonnés et adaptés du numérique** p. 43
- La généralisation du dispositif « Portable en pause » au collège
 - La suspension des mises à jour dans les ENT et les logiciels de vie scolaire
- 5. La santé scolaire : un déterminant de la réussite et du bien-être des élèves** p. 45
- Agir pour les élèves, au cœur de l'École
 - Agir pour la santé, le bien-être des élèves et la protection de l'enfance
 - Agir tous ensemble en faveur de la santé mentale
- 6. La politique RH** p. 47
- L'égalité entre les femmes et les hommes
 - Anticiper, recruter, fidéliser : une rentrée 2025 préparée avec ambition

Partie 3.

Une École émancipatrice pour assurer l'avenir de chaque élève p. 50

- 1. Le programme « Éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité »** p. 51
- Nouveau cap pour l'éducation à la vie relationnelle
 - Plus de 20 ans d'engagement pour l'éducation à la sexualité dans l'académie d'Orléans-Tours
 - La déclinaison académique du plan de formation national EVARS
- 2. L'école inclusive** p. 53
- Une école plus inclusive, un engagement renforcé
 - Le déploiement des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) : une réponse de proximité pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
- 3. L'orientation** p. 55
- L'option santé en lycée
 - Le plan Avenir
 - Le dispositif Parcoursup
 - Les stages de seconde
- 4. L'égalité entre les filles et les garçons** p. 58
- La poursuite du plan « Toutes et tous égaux »
 - Le plan « filles et maths »
 - La place des filles dans le numérique
- 5. L'école comme levier d'égalité des chances** p.61
- Les cités éducatives
 - Les territoires éducatifs ruraux
 - Les internats d'excellence
- 6. Les valeurs de la République** p.64
- Renover l'enseignement moral et civique
 - La lutte contre les discriminations et la promotion des valeurs de la République
 - La démocratie scolaire

- 7. Une stratégie numérique pour l'école de demain** **p.67**
- Les Territoires Numériques Éducatifs (TNE)
 - La publication du cadre d'usage de l'intelligence artificielle en éducation
 - L'intelligence artificielle au service de l'éducation
 - La sécurisation des usages du numérique
- 8. Encourager la mobilité européenne et internationale** **p.70**
- Mobilités européennes : l'engagement de l'académie d'Orléans-Tours
 - Développer les parcours renforcés en langues vivantes étrangères
 - Le baccalauréat français international (BFI)
- 9. L'enseignement supérieur** **p.72**
- Les établissements
 - Les étudiants
 - La recherche
 - La valorisation de l'enseignement supérieur et les liens avec le monde socio économique
 - La science à la portée de toutes et tous en Centre-Val de Loire



Édito



@ac-Orléans-Tours

Une ambition renouvelée pour une école à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle

À l'heure où chaque rentrée scolaire cristallise les espoirs de réussite, les défis d'équité et les attentes d'excellence, notre École se réinvente pour mieux répondre aux besoins de ses élèves, de ses enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative. Cette rentrée 2025-2026 s'inscrit résolument dans une dynamique de transformation profonde, guidée par trois piliers fondateurs : **l'exigence, la protection et l'émancipation.**

Exigeante, l'école doit garantir à chacun les savoirs fondamentaux qui permettent de se construire, de comprendre le monde et d'y prendre part pleinement. De la réforme

du recrutement des enseignants à l'adaptation des programmes, en passant par le plan écriture et le développement des parcours de réussite au collège, tout est mis en œuvre pour élever le niveau général et accompagner chaque élève selon ses besoins. L'introduction de nouveaux enseignements, comme celui sur l'intelligence artificielle, ouvre nos horizons vers les compétences de demain.

Protectrice, l'École doit demeurer un espace sûr, respectueux et bienveillant, où chacun peut évoluer dans un climat de confiance, propice aux apprentissages comme à l'enseignement. Le bien-être constitue une priorité : santé des élèves, qualité de vie au travail des personnels, prévention des risques liés au numérique, reconnaissance et valorisation de l'engagement de ceux qui font vivre l'institution au quotidien. Face aux violences, aux atteintes à l'intégrité des personnes ou des biens et au harcèlement, la position est ferme et sans équivoque : tolérance zéro.

Émancipatrice, enfin, parce qu'elle ne se contente pas d'instruire : elle donne à chacun les moyens de choisir son avenir. Inclusion, orientation, égalité filles-garçons, ouverture européenne et à l'international, numérique éducatif... Autant de chantiers qui prolongent l'ambition républicaine d'une école qui élève, rassemble et prépare à la vie d'adulte.

Chaque rentrée ouvre un nouveau chapitre, riche de promesses, d'élan et d'espoir, pour nos élèves comme pour l'ensemble des personnels. Que cette année scolaire soit placée sous le signe de la réussite, de l'épanouissement et de la bienveillance. Avec un engagement renouvelé : bâtir une École fidèle à ses valeurs républicaines et résolument tournée vers l'avenir.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Jean-Philippe Agresti
Recteur de la région académique Centre-Val de Loire
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelier des universités

CHIFFRES CLÉS

LA RÉGION ACADÉMIQUE CENTRE-VAL DE LOIRE

LES ÉLÈVES

Prévisions 2025

428 320

écoliers, collégiens et lycéens dont :

375 774

scolarisés dans des établissements publics

52 546

scolarisés dans des établissements privés sous contrat

223 887

élèves du premier degré dont :

202 214

scolarisés dans des établissements publics

21 673

scolarisés dans des établissements privés sous contrat

204 433

élèves du second degré dont :

173 560

scolarisés dans des établissements publics

30 873

scolarisés dans des établissements privés sous contrat

125 196

collégiens dont :

105 955

scolarisés dans des établissements publics

19 241

scolarisés dans des établissements privés sous contrat

79 237

lycéens dont :

67 605

scolarisés dans des établissements publics

11 632

scolarisés dans des établissements privés sous contrat

23 723

lycéens professionnels dont :

19 738

scolarisés dans des établissements publics

3 985

scolarisés dans des établissements privés sous contrat

17 421

élèves en situation de handicap (rentrée 2024) dont :

12 561

scolarisés en milieu ordinaire

LES ENSEIGNANTS

Rentrée 2024

32 387

enseignants dont :

14 100

exerçant dans le premier degré dont :

12 895 dans des établissements publics

1 205 dans des établissements privés sous contrat

18 287

exerçant dans le second degré dont :

15 610 dans des établissements publics

2 677 dans des établissements privés sous contrat

LES EFFECTIFS PAR DÉPARTEMENT

Élèves scolarisés dans des établissements publics (prévisions 2025)

	18	28	36	37	41	45	Académie
Premier degré	21 389	36 585	14 071	47 207	23 426	59 536	202 214
Second degré	18 076	30 597	12 994	39 632	20 171	52 090	173 560
Collégiens	11 121	18 345	8 183	23 986	12 769	31 551	105 955
Lycéens	6 955	12 252	4 811	15 646	7 402	20 539	67 605
dont lycéens professionnels	2 512	3 278	1 695	4 537	2 305	5 411	19 738
Total (1^{er} degré + 2nd degré)	39 465	67 182	27 065	86 839	43 597	111 626	375 774

Élèves scolarisés dans des établissements privés sous contrat (prévisions 2025)

	18	28	36	37	41	45	Académie
Premier degré	1 819	4 226	1 094	5 802	2 879	5 853	21 673
Second degré	2 446	5 926	1 051	8 793	4 161	8 496	30 873
Collégiens	1 485	3 985	804	5 380	2 742	4 845	19 241
Lycéens	961	1 941	247	3 413	1 419	3 651	11 632
dont lycéens professionnels	443	821	51	865	417	1 388	3 985
Total (1^{er} degré + 2nd degré)	4 265	10 152	2 145	14 595	7 040	14 349	52 546

Enseignants exerçant dans des établissements publics (rentrée 2024)

	18	28	36	37	41	45	Académie
1 ^{er} degré	1 426	2 377	1 010	2 902	1 541	3 639	12 895
2 nd degré	1 685	2 524	1 245	3 434	1 809	4 913	15 610
Total	3 111	4 901	2 255	6 336	3 350	8 552	28 505

Enseignants exerçant dans des établissements privés sous contrat (rentrée 2024)

	18	28	36	37	41	45	Académie
1 ^{er} degré	99	229	68	361	160	288	1 205
2 nd degré	222	465	95	777	374	744	2 677
Total	321	694	163	1 138	534	1 032	3 882

LES ÉTABLISSEMENTS

2 452

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat (rentrée 2024) dont :

2 042 écoles

286 collèges

124 lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)
(dont 75 lycées qui accueillent des lycéens professionnels)

L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES

Premier degré - Établissements publics et privés sous contrat (rentrée 2024) :

21,6 élèves par classe (nombre moyen d'élèves en pré élémentaire (y compris ULIS))

21,7 élèves par classe (nombre moyen d'élèves en élémentaire (y compris ULIS))

Second degré - Établissements publics et privés sous contrat (rentrée 2024) :

25,4 élèves par classe (nombre moyen d'élèves dans les formations en collège)

19,2 élèves par classe (nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles hors CAP)

30 élèves par classe (nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée)

LES DIPLÔMES

Session 2024

84,7 de taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)

85,8 % de taux de réussite au baccalauréat

Session 2025

84,4 % de taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)

86,8 % de taux de réussite au baccalauréat

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN

Données 2023 provisoires nationales (y compris apprentissage)

8 450 euros par élève du premier degré

10 070 euros par collégien

12 660 euros par lycéen général et technologique

14 470 euros par lycéen professionnel



1

***Une École
exigeante
pour la réussite
de tous
les élèves***

1.

Renforcer les savoirs fondamentaux dès la maternelle

→ Déployer les nouveaux programmes de français et de mathématiques de la maternelle à la 6^e

Un projet fondé sur une démarche d'évaluation

Les évaluations standardisées

internationales et nationales permettent de caractériser les besoins spécifiques de nos élèves. Elles décrivent également avec précision ce que les élèves doivent apprendre et savoir.

Fondés sur les approches pédagogiques les plus solides et les plus efficaces ainsi que sur des comparaisons internationales,

de nouveaux programmes de français et de mathématiques sont appliqués à la rentrée 2025 aux cycles 1, 2 et 3. Organisés autour de repères annuels ou périodiques, ils visent à garantir la progressivité des apprentissages et portent une exigence de réussite pour tous. Ils fixent des objectifs clairs, structurés et explicites pour les élèves. Ils encouragent une intervention rapide dès l'apparition des difficultés et contribuent à réduire les inégalités d'accès à la réussite.

Une application rapide et cohérente

Pour favoriser des effets rapides et pérennes dans le temps, **la mise en oeuvre de ces nouveaux programmes en français et mathématiques à la rentrée sera simultanée pour l'ensemble des niveaux**, de l'école maternelle à la classe de 6^e (en 2026 au CM2). Il s'agit d'engager dès septembre les élèves dans des dynamiques d'apprentissage renouvelées grâce au travail des équipes pédagogiques pilotées par les directions d'école et d'établissement, en lien avec les inspecteurs.

→ Lire, écrire, compter : une priorité nationale

Apprendre à lire, écrire et compter est la priorité de l'École. **Un apprentissage progressif de ces compétences dès les premières années de scolarité** conditionne la réussite de tous les élèves et l'acquisition de l'ensemble des autres savoirs. L'enjeu est double : garantir à chacun une base solide et lutter contre les inégalités. Ces

apprentissages, engagés dès la maternelle, doivent être poursuivis jusqu'à la fin du collège. À la rentrée 2025, cette priorité est pleinement réaffirmée : elle doit imprégner l'ensemble des enseignements et structurer la formation continue des professeurs.

Apprendre à lire

Lire, c'est apprendre à décoder, à comprendre, à accéder au sens. Cela suppose un enseignement structuré, appuyé sur une pratique quotidienne, notamment par la lecture à voix haute. Le travail sur la fluence (précision, rapidité, expressivité) et la fluidité de lecture se poursuit jusqu'au collège, afin de construire des lecteurs autonomes.

Apprendre à écrire

Écrire, c'est penser, organiser ses idées, les formuler avec clarté. Cela s'enseigne avec méthode, dans la durée, à travers des situations fréquentes, guidées, et un accompagnement individualisé du professeur. L'écriture permet d'enrichir le vocabulaire, de consolider la compréhension des textes lus et **de développer une posture réflexive.**

Apprendre à compter

Compter, c'est acquérir des repères clairs et durables sur les nombres et les opérations. Dès les premières années, les élèves développent des automatismes solides en calcul mental, apprennent à raisonner, à résoudre des problèmes, à manipuler les fractions et à comprendre le sens des nombres. Cet apprentissage progressif, ancré dans des situations concrètes, vise à renforcer la confiance en soi et l'autonomie dans la pensée logique et mathématique.

→ Des nouveaux programmes en français à l'école maternelle et élémentaire : les conseillers pédagogiques formés

Dans le cadre du Plan français, une journée de formation a été organisée en décembre 2024 à destination des conseillers pédagogiques de l'académie. Elle portait sur la mise en oeuvre des nouveaux programmes de français pour les cycles 1 et 2, c'est-à-dire pour les élèves de maternelle et de début d'élémentaire (jusqu'à CE1).

Cette formation visait à :

- **faire connaître les grandes orientations des nouveaux programmes** aux formateurs de terrain ;
- **identifier les principales questions ou difficultés** que ces programmes peuvent soulever, en lien avec les résultats des élèves ;
- **renforcer le rôle des formateurs** dans l'accompagnement des enseignants, en les aidant à :
 - repérer les pratiques pédagogiques à faire évoluer ;
 - valoriser les pratiques déjà efficaces dans les classes ;
 - encourager de nouvelles démarches favorisant les apprentissages en français.

Grâce à cette journée, les conseillers pédagogiques sont désormais mieux outillés pour soutenir les enseignants dans cette transition, et ainsi contribuer à renforcer les compétences des élèves dès les premières années de leur scolarité.

→ **De nouveaux programmes de français en sixième : un accompagnement renforcé des enseignants**

Depuis 2025, les programmes de français en classe de sixième ont évolué. Pour aider les professeurs à bien s'approprier ces changements et à les mettre en place dans leurs classes, un accompagnement a été organisé dans toute l'académie.

Cet accompagnement repose sur trois grandes priorités :

- **donner plus de place à la lecture** d'œuvres complètes, à tous les niveaux du cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e), afin de renforcer le goût de lire et la compréhension des textes ;
- **renforcer l'enseignement du vocabulaire**, grâce à des listes de mots adaptés aux élèves de collège, pour les aider à mieux s'exprimer et mieux comprendre ;
- **encourager la pratique régulière de l'écriture**, pour que les élèves progressent dans la rédaction et gagnent en confiance.

En avril, deux visioconférences ont été proposées aux enseignants de collège pour leur présenter les grandes lignes des nouveaux programmes. Plus de 500 professeurs y ont participé.

À cette occasion, des fiches pratiques sur la lecture, le vocabulaire et l'écriture ont été envoyées à tous les enseignants pour les aider dans leur travail au quotidien.

Au mois de mai, 18 réunions en présentiel ont été organisées dans toute l'académie. Ces rencontres ont rassemblé environ 575 enseignants, deux par collège, pour des séances de formation de trois heures.

Les professeurs ont travaillé en ateliers sur les trois priorités : lecture, vocabulaire, écriture. Ils ont pu échanger, poser leurs questions et repartir avec des outils concrets à partager ensuite avec leurs collègues.

Des conseillers pédagogiques du primaire ont également été invités à participer, afin de favoriser la continuité entre l'école et le collège.

À la rentrée, des visioconférences seront proposées sur inscription pour aller plus loin sur certains thèmes.

Des formations spécifiques seront aussi disponibles dans le cadre du Plan académique de formation, pour les enseignants qui souhaitent approfondir ces sujets dans leur établissement ou à titre individuel.

→ **Des webinaires pour accompagner les nouveaux programmes de mathématiques au collège**

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouveaux programmes de mathématiques pour le cycle 3, un accompagnement spécifique a été mis en place à destination des enseignants, notamment en collège. Pour toucher un maximum de professeurs sur un territoire aussi vaste que la région académique Centre-Val de Loire, le choix s'est porté sur le format webinaire.

Ces temps d'échange, appelés les « **Rendez-vous des matheux** », ont permis d'aborder à la fois l'esprit général des nouveaux programmes, leurs contenus essentiels, mais aussi des questions concrètes de pédagogie. L'un des webinaires consacrés aux nouveaux programmes de cycle 3 a réuni plus de 200 professeurs de collège venus de toute l'académie.

Ce succès montre l'intérêt des enseignants pour ce type de format, qui facilite l'accès à l'information et renforce le lien avec les inspecteurs, même à distance.

Des outils concrets pour aider les enseignants :

- **un outil numérique** a été développé pour aider les professeurs à construire leur progression annuelle en 6^e, selon les nouveaux programmes ;
- **un document comparatif** a également été mis à disposition pour identifier facilement les changements apportés par les nouveaux textes ;
- enfin, **les inspecteurs ont produit des ressources pédagogiques académiques**, désormais utilisées par les enseignants pour préparer leurs cours, structurer leurs séquences et concevoir leurs évaluations.

Ce dispositif d'accompagnement se poursuivra à la rentrée avec de nouveaux webinaires thématiques, toujours pensés pour être accessibles, pratiques et adaptés aux besoins du terrain.

→ **Des référents pédagogiques pour accompagner les équipes dans les collèges**

Dans l'académie d'Orléans-Tours, des postes de référents pédagogiques départementaux ont été créés pour soutenir les enseignants de mathématiques et de français dans les collèges.

Ces formateurs et formatrices interviennent directement auprès des équipes pour proposer un accompagnement personnalisé et régulier tout au long de l'année scolaire. Grâce à ce dispositif, 70 collèges ont déjà pu bénéficier d'un appui concret pour faire évoluer leurs pratiques, répondre aux nouveaux programmes ou encore renforcer la cohérence pédagogique entre collègues.

Après une première année de mise en place réussie, cet accompagnement sera consolidé et élargi dès l'année scolaire 2025-2026, pour continuer à soutenir au mieux les enseignants dans leur travail au quotidien.

2.

La formation continue des personnels

→ **Former les professionnels de l'éducation : une priorité pour mieux accompagner les élèves**

Dans un monde en constante évolution, les métiers de l'éducation changent aussi. Pour aider les personnels à s'adapter, à se perfectionner, et à répondre aux nouveaux besoins des élèves, l'académie d'Orléans-Tours déploie un vaste plan de formation continue.

Ce plan, aligné avec les priorités nationales et locales, mise sur la qualité, la souplesse et l'innovation. Il vise à proposer des formations adaptées à tous les personnels et à toutes les situations, pour renforcer leur expertise et leur engagement au service de la réussite des élèves.

Objectif 2025-2026 : 50 000 sessions de formation de 6 heures réalisées.

→ **Des objectifs clairs et partagés**

Le plan suit les grands axes du ministère (2025-2029) et du projet académique (2024-2028), articulé autour de 8 axes et 31 actions prioritaires.

L'idée est simple : former mieux, pour enseigner et accompagner mieux. Cela passe par :

- **l'amélioration** des résultats scolaires ;
- **la lutte** contre les inégalités ;
- **le développement** des compétences professionnelles.

L'offre de formation est organisée en **9 grands thèmes**, et prend en compte tous les métiers, tout en encourageant la collaboration entre personnels.

→ **Des formats variés selon les besoins**

L'académie propose plusieurs types de formations, selon les publics et les situations.

- **Formations collectives** : demandées par les établissements, elles favorisent le travail en équipe et l'impact sur la vie scolaire.
- **Formations individuelles** : choisies par les agents, elles soutiennent les projets professionnels ou les reconversions (30 % de l'offre).

- **Formations obligatoires** : proposées par l'institution, pour les nouveaux arrivants ou lors de réformes.

- **Formations locales (FIE/FIL)** : organisées au sein des établissements, elles montent en puissance et devraient représenter 15 % des journées de formation en 2025-2026.

→ **Miser sur le numérique et la flexibilité**

La formation hybride, alliant **présentiel, distanciel et temps d'autonomie**, s'impose comme une modalité efficace. Elle favorise l'adaptation aux besoins de chacun, une gestion optimisée du temps et un enrichissement des pratiques pédagogiques.

Qualitativement, cela veut dire :

- **identifier** précisément les besoins ;
- **adapter** les contenus aux profils ;
- **varier les formats** (visio, ateliers, ressources en ligne...);
- **évaluer l'impact concret sur les élèves.**

→ **Répondre aux grandes priorités nationales**

Plusieurs **plans d'envergure** sont mis en œuvre dans l'académie.

- **Lutte contre le harcèlement scolaire** : formations progressives dans tous les établissements d'ici 2026.
- **Éducation à la vie affective et sexuelle** : obligatoire à partir de la rentrée 2025, de la maternelle au lycée. Formations en cours pour accompagner la mise en œuvre.
- **Intelligence artificielle (IA)** : un programme en 3 niveaux pour tous les enseignants :
 - découverte (modules en ligne obligatoires);
 - approfondissement par thème ou discipline (à partir de janvier 2026);
 - expertise disciplinaire (à partir de septembre 2026).

Des formations en établissement seront aussi proposées.

- **ProFAN-Transfert - Pour l'enseignement professionnel** : formations innovantes basées sur la recherche, pour aider les enseignants des lycées professionnels à mieux préparer les élèves à la vie active. Déploiement prévu de novembre 2025 à juin 2027 pour 2 800 enseignants.

- **Savoirs fondamentaux :**
 - mieux piloter les apprentissages (par les chefs d'établissement et directeurs)
 - lutter contre le décrochage scolaire
 - encourager l'égalité filles/garçons dans les disciplines
- **Rénovation énergétique (plan FEEBAT) :** formations techniques pour les enseignants du bâtiment, en lien avec la transition écologique. Nouveaux modules à venir en 2025-2026.

→ **Des partenariats solides pour enrichir l'offre**

Trois grands partenaires accompagnent l'académie :

- **L'INSPÉ d'Orléans-Tours** : pour former les futurs enseignants et accompagner les professionnels (licences, masters, préparation aux concours...).
- **Réseau Canopé** : spécialiste des ressources pédagogiques numériques, il aide à concevoir des formations innovantes.
- **La Maison pour la science** : propose des actions pour développer la culture scientifique des élèves et des enseignants, en lien avec les universités et la recherche.

ZOOM SUR L'EAFC

(École académique de formation continue) dans l'académie d'Orléans-Tours

→ **L'École académique de formation continue (EAFC)**, issue de l'engagement n°12 du Grenelle de l'éducation, constitue un véritable levier de professionnalisation et de valorisation des parcours. Son ambition : offrir à chaque personnel un accès élargi à des formations continues qualifiantes et diplômantes. Grâce à une offre diversifiée (candidature individuelle, public désigné, initiatives d'établissement ou locales, immersions...), l'EAFC permet de bâtir des parcours personnalisés, en lien direct avec les besoins du terrain. Elle incarne ainsi une formation continue renouvelée, plus proche, plus souple et plus adaptée aux enjeux professionnels de demain, tout en s'inscrivant dans les orientations nationales.

Dans l'académie d'Orléans-Tours en 2024-2025 :

- **6 227** sessions de formations pour un total de 38 183 heures

3. Les mesures d'accompagnement des élèves

→ **Le dispositif « devoirs faits »**

« Devoirs faits » est un temps d'étude accompagnée proposé aux collégiens pour réaliser leurs devoirs au sein du collège.

Gratuit et obligatoire pour tous les élèves de 6^e, il est également ouvert aux élèves des autres niveaux et à leurs familles, sur la base du volontariat.

L'objectif est double : offrir un cadre propice au travail pour alléger la charge à la maison et réduire les inégalités entre les élèves bénéficiant d'une aide familiale et ceux qui n'en disposent pas. Ce dispositif permet aussi d'acquérir des méthodes de travail, de consolider les savoirs fondamentaux et de gagner en autonomie. Les séances se déroulent dans un environnement calme, avec des ressources adaptées, et sont encadrées principalement par des enseignants, ainsi que par des assistants d'éducation ou des volontaires en service civique.

Dans notre académie, **plus de 45 % des collégiens** participent à « Devoirs faits », à raison d'1h15 en moyenne par semaine. En éducation prioritaire, ce taux atteint **54 %**, avec une moyenne hebdomadaire de plus d'1h30.

Depuis deux ans, un partenariat innovant associe des écoles d'ingénieurs (Polytech Orléans et Tours, INSA Blois et Bourges) à ce dispositif. Ainsi, **48 étudiants ingénieurs ont accompagné cette année les élèves de 13 collèges de l'académie**. Ce partenariat sera renforcé à la prochaine rentrée, afin d'élargir le nombre de collèges bénéficiaires et de soutenir davantage encore nos élèves.

→ **Les groupes de besoin**

Faire progresser tous les élèves sur les fondamentaux

Aider chaque élève à progresser en français et en mathématiques est une priorité. C'est dans cet esprit que les groupes de besoin ont été mis en place en 6^e et en 5^e. Ils permettent de travailler en effectifs réduits, avec un accompagnement plus ciblé sur les besoins de chacun.

Dès l'automne dernier, toutes les équipes de français et de mathématiques ont

été accompagnées pour mettre en œuvre ce dispositif. Les inspecteurs ont élaboré et partagé des ressources académiques, désormais utilisées pour construire les cours, organiser les progressions et préparer les évaluations. Chaque collège a imaginé une organisation adaptée à son contexte : nombre de classes, d'enseignants, effectifs... Quelle que soit la formule retenue, la réussite repose sur une vraie plus-value pédagogique : évaluation fine des besoins, différenciation, progression adaptée. Les équipes qui avaient le plus besoin de soutien (environ 15 % cette année) ont bénéficié d'un accompagnement renforcé, et cette dynamique se poursuivra à la rentrée prochaine.

Ce changement a demandé des ajustements techniques (emplois du temps, bulletins) et pédagogiques (harmonisation des progressions, évaluations communes). Les inspecteurs de l'académie d'Orléans-Tours ont rencontré toutes les équipes, dans les établissements publics comme dans les établissements privés, pour les aider à relever ce défi et tirer le meilleur parti de ce nouveau mode de travail.

Une mise en place bien accueillie et un travail collectif renforcé

Sur le terrain, la mise en œuvre varie selon la taille des établissements, le nombre de classes et d'enseignants. Les familles, parfois inquiètes au départ, ont compris l'intérêt de ces groupes : leurs enfants reçoivent une aide adaptée à leurs besoins, et les effectifs réduits facilitent les échanges avec les enseignants. Les élèves eux-mêmes apprécient de pouvoir participer plus facilement.

La constitution des groupes s'appuie souvent sur les échanges entre écoles primaires et collèges, notamment avec les enseignants de CM2. Les équipes pédagogiques travaillent davantage ensemble, surtout en lettres, où les habitudes étaient plus cloisonnées.

→ **La stratégie de réussite en 4^e et en 3^e**

La dynamique engagée par les groupes de besoins en 6^e et en 5^e se poursuit en 4^e et en 3^e avec **la formalisation dans chaque établissement d'une stratégie de réussite**.

Dynamique collective fondée sur l'expertise des équipes et la continuité des actions

engagées, cette stratégie a pour objectif de concevoir un accompagnement adapté aux besoins de tous les élèves, en vue de l'obtention du DNB et de la poursuite d'un parcours scolaire ambitieux.

Conçue par l'équipe pédagogique, la stratégie de réussite en 4^e et en 3^e repose sur un diagnostic local et mobilise le conseil pédagogique, les conseils d'enseignement ou encore le conseil de la vie collégienne. Elle s'appuie sur les besoins identifiés, les ressources disponibles et les marges d'autonomie de chaque établissement.

Au sein de l'établissement, **la stratégie intègre également des leviers existants** en fonction des besoins des élèves : groupes à effectifs réduits, Devoirs faits, stages de réussite, tutorat, Cordées de la réussite, etc.

En renforçant les apprentissages, en développant l'autonomie des élèves et en les aidant à se projeter dans leur orientation,

cette stratégie vise à mieux répondre aux besoins des élèves, à soutenir leur choix d'orientation et à préparer leur entrée au lycée. Elle prend tout son sens dans le contexte du renforcement des exigences du diplôme national du brevet (DNB).

La voie professionnelle : voie d'excellence et de réussite

→ Les chiffres clés

La voie professionnelle en 2024-2025

- **Scolaire** : 30 000 élèves, dont 21 % en BTS (établissements publics et privés)
- **Apprentissage** : 1 880 apprenti(e)s du CFA académique d'Orléans-Tours
- **Formation continue** : 9 000 stagiaires, principalement des publics adultes dont demandeurs d'emploi
- **56 lycées professionnels publics**, 19 lycées professionnels privés, 3 établissements régionaux d'enseignement adapté
- **70 unités de formation en apprentissage** des lycées publics de l'académie

Principaux diplômes

- **49** formations en CAP
- **75** formations en bac professionnel
- **70** formations en BTS
- **6** certificats de spécialisation

→ La réforme des lycées professionnels : cap sur réussite et insertion

Lancée en septembre 2023, la réforme des lycées professionnels déploie l'ensemble de ses mesures depuis la rentrée 2024, avec un objectif clair : **lutter contre le décrochage, améliorer la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.**

Deux évolutions phares sont désormais en place :

- **groupes à effectifs réduits** en français et mathématiques en 2^{de} et 1^{re} pour consolider les savoirs fondamentaux;
- **parcours différencié en terminale** : tronc commun + préparation ciblée selon le projet de l'élève (poursuite d'études ou insertion professionnelle).

Pour la poursuite d'études : jusqu'à 6 semaines de renforcement disciplinaire, méthodologique et psychosocial.

Pour l'insertion : jusqu'à 6 semaines de stage supplémentaires entre mi-mai et fin juin. Ces aménagements s'accompagnent d'un calendrier d'examens adapté et d'outils de suivi pour aider chaque élève à faire un choix éclairé.

→ Le baccalauréat professionnel : un parcours sur mesure pour la réussite de chacun

Le baccalauréat professionnel évolue pour offrir à chaque élève un parcours adapté à ses besoins et à ses ambitions. **Cette année, il fête ses 40 ans.**

Dès la seconde et jusqu'en première, des groupes à effectifs réduits en français et en mathématiques permettent de consolider les acquis et de progresser plus efficacement.

Un accompagnement personnalisé avec un suivi hebdomadaire pour chaque élève

- **En seconde** : 1 h pour l'aider à choisir sa spécialité, en particulier dans les secondes par famille de métiers.
- **En première** : 1 h pour approfondir son projet et préparer le choix du parcours différencié en terminale.
- **En terminale** : 1 h 30 pour finaliser son orientation et préparer l'après-bac.

Préparer l'avenir

En terminale, depuis la rentrée 2024, chaque élève choisit entre :

- Un stage renforcé de 6 semaines pour se préparer à l'insertion professionnelle.
- Un renforcement disciplinaire et méthodologique pour poursuivre ses études, notamment en BTS.

→ La liaison bac professionnel - BTS : mieux accompagner la poursuite d'études

Ce lien direct entre le baccalauréat professionnel et le BTS vise à faciliter la transition et à sécuriser le parcours des élèves. En terminale, le « parcours de poursuite d'études » prépare l'entrée en BTS, où il se prolonge avec un « parcours de consolidation ».

Un groupe de travail réunissant enseignants, DDFPT (directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques), chefs d'établissement et inspecteurs a conçu un kit de ressources disponible sur le site académique. Ce kit propose des outils et exemples pour construire des passerelles efficaces entre le bac pro et le BTS. Chaque établissement est invité à s'en inspirer pour créer ses propres solutions, adaptées à son contexte et à ses élèves.

L'objectif : encourager la réussite, favoriser la coopération entre enseignants de bac pro et de BTS, et offrir à chaque jeune un parcours cohérent vers l'emploi ou la poursuite d'études.

→ **Enseigner en petits groupes en voie professionnelle : mieux répondre aux besoins des élèves**

En voie professionnelle, les cours de français et de mathématiques peuvent désormais se dérouler en groupes à effectifs réduits. Ce dispositif cible les besoins fondamentaux des élèves : combler certaines fragilités, consolider les acquis ou encore élever le niveau pour atteindre des objectifs plus ambitieux.

La constitution de ces groupes repose sur une analyse fine des tests de positionnement de seconde, réalisée collectivement par les équipes pédagogiques. Les groupes peuvent être homogènes ou hétérogènes, selon le diagnostic établi, et s'articulent avec les séances en classe entière. Cette organisation permet d'adapter les méthodes, de mieux suivre chaque élève et de faciliter sa progression.

Un accompagnement structuré pour les enseignants

- Webinaires dès la rentrée 2024 : pour comprendre les enjeux des tests, exploiter les résultats et organiser les groupes.
- Formations départementales : destinées en priorité aux enseignants de seconde professionnelle, elles ont porté sur le diagnostic pédagogique, la différenciation et l'articulation entre cours en petits groupes et en classe entière.

Des observations croisées pour progresser ensemble

Sept établissements ont expérimenté un dispositif d'observation mutuelle entre professeurs de français et de mathématiques, avec l'appui des inspecteurs. Ces échanges ont permis :

- d'analyser et mutualiser les pratiques ;
- d'observer des progrès en expression orale, notamment en français ;
- de développer des projets spécifiques (exposés, travaux pratiques) ;
- de mieux ancrer les notions par la manipulation et la mise en situation ;
- de favoriser la participation des élèves en classe entière en modifiant les dynamiques de groupe.

Ces observations croisées, vécues comme

un temps de formation partagée, se poursuivront en 2025-2026 avec le soutien des corps d'inspection.

→ **L'académie d'Orléans-Tours déploie le dispositif innovant ProFAN-Transfert pour faire évoluer l'enseignement professionnel**

L'académie d'Orléans-Tours déploie **ProFAN-Transfert**, un dispositif national innovant pour transformer les pratiques pédagogiques en lycée professionnel. Financé par le programme France 2030, ce projet s'inscrit dans la réforme des lycées professionnels et répond aux défis éducatifs et professionnels du XXI^e siècle.

Un dispositif fondé sur la recherche

ProFAN-Transfert s'appuie sur les enseignements du programme ProFAN (2017-2021), mené auprès de plus de 10 000 élèves dans 109 établissements. Les résultats ont montré qu'enseigner dans un cadre favorisant l'interdépendance positive améliore les résultats scolaires, renforce les compétences psychosociales et stimule la créativité, notamment chez les élèves en difficulté.

Les objectifs du dispositif :

- faire évoluer les gestes professionnels des enseignants pour favoriser la réussite de tous ;
- développer la coopération, la motivation et la confiance en soi des élèves ;
- créer des classes plus inclusives et stimulantes, en luttant contre les stéréotypes.

Un déploiement progressif sur trois ans

- 2024-2025 : constitution et formation de 27 formateurs de toutes disciplines.

Un séminaire national à Bordeaux, six journées de formation en académie et des expérimentations sur le terrain ont permis de préparer la formation des enseignants.

- 2025-2027 : formation des 2 800 enseignants de lycée professionnel de l'académie, via un format hybride combinant un parcours M@gistère et deux journées en présentiel.

Un projet en phase avec les priorités académiques

En associant formation des enseignants, innovation pédagogique et recherche scientifique, l'académie se donne les moyens de moderniser l'enseignement professionnel et de mieux préparer les jeunes à réussir leur vie personnelle, professionnelle et citoyenne.

ZOOM SUR LE PROJET FOOD TRUCK

du lycée Jacques-Cœur de Bourges (18)

→ **L'objectif clé du projet** a été de guider les élèves dans la conception complète et le développement opérationnel d'un food truck. Ce parcours intègre activement les compétences professionnelles (culinaires, de gestion, de service) et les savoirs fondamentaux de l'enseignement général (langues, sciences, numérique, art). Les élèves apprennent à maîtriser le cycle complet de création à la promotion et à la gestion d'un service réel, tout en développant des aptitudes cruciales comme la communication bilingue et la gestion de projet. Le projet culmine par une analyse approfondie et une présentation finale multimédia du concept devant un jury, valorisant une approche holistique et concrète.



ZOOM SUR LE LYCÉE PROFESSIONNEL

Châteauneuf d'Argenton-sur-Creuse (36)

→ **Un cocktail dinatoire « Tour du monde gastronomique »** avec les élèves de terminale Baccalauréat professionnel cuisine et commercialisation et service en restaurant (CSR) a été organisé. Cette soirée a eu pour objectif de mettre en avant les compétences des élèves qui ont choisi le parcours « poursuite d'études ». Cet exercice exigeant un travail d'équipe en amont, une bonne organisation et des compétences professionnelles solides leur a permis d'appréhender plus sereinement la poursuite en BTS et les attentes portées par ce diplôme.



LA MAISON DES DUCS

le restaurant éphémère monté par des élèves du lycée hôtelier de l'Orléanais, à Olivet (45)

→ **La Maison des Ducs**, c'est le nom de l'établissement imaginé par treize élèves de terminale bac pro service et cuisine du lycée hôtelier de l'Orléanais. Trois services du midi ont été assurés en juin, dans l'enceinte de l'école. Tout y était : concept d'hôtel 4 étoiles en Bourgogne, menus aux saveurs locales (escargots au chablis, cuisse de lapin à la moutarde, brioche perdue à la bière), budget prévisionnel, fiches de poste et logo. Objectif : gagner en autonomie, affiner le savoir-faire et le savoir-être, et se préparer à la poursuite d'études, notamment en BTS hôtellerie-restauration. Trois jours pour vivre pleinement l'expérience de la création et de la gestion d'un établissement.



→ Une carte des formations en mouvement

La région académique est fortement engagée, aux côtés de la Région Centre-Val de Loire et du monde économique, dans la transformation de sa carte des formations.

Objectif : anticiper et répondre aux enjeux socio-économiques dans une perspective d'aménagement et développement des territoires et d'anticipation des évolutions démographiques.

- **5,7 % de diplômes transformés** (créés, renouvelés ou colorés) à la rentrée 2025 dans la région académique.
- **Une cinquantaine de « colorations* »** de diplômes dans l'académie, dont 6 nouvelles à la rentrée 2025 (« Marine nationale »,

« Métiers du secrétariat médical », « Réseau électriques »).

- **300 formations** proposées en apprentissage dans les lycées publics.
- **58 formations en apprentissage** ouvertes à la mixité de publics (scolaire + apprentis) en 2024-2025 et 36 formations autonomes.

**Une coloration consiste à spécialiser un diplôme professionnel national pour un secteur ou un territoire, en partenariat étroit avec les entreprises locales.*

Exemples de nouvelles formations professionnelles proposées dans l'académie à la rentrée 2025-2026

- **CAP** Maroquinerie au lycée Balzac-d'Alembert d'Issoudun (36).
- **Le BTS** Assistance technique d'ingénieur (ATI) au lycée François-Villon de Beaugency (45).
- **Le DTS** Imagerie médicale et radiographie thérapeutique (IMRT) au lycée Blaise-Pascal de Châteauroux (36).
- **Le Bachelor** Projeteur installateur en installation générale (P2IG) au lycée Grandmont de Tours (37), monté en partenariat avec EDF et ses sous-traitants (CFA académique / Greta Centre-Val de Loire).
- **La Licence professionnelle** Agencement bois au lycée d'Arsonval à Joué-lès-Tours (37), en partenariat avec le Cnam.

→ **Avenir Pro : un tremplin vers l'emploi pour les lycéens professionnels**

Issu de la réforme de la voie professionnelle et expérimenté depuis 2021 dans notre région académique, le dispositif **Avenir Pro vise à renforcer l'insertion des jeunes en leur offrant un accompagnement personnalisé vers l'emploi**. Dès la rentrée 2025, Avenir Pro sera généralisé à tous les lycées professionnels de la région académique.

Concrètement, des conseillers de France travail ou des missions locales accompagnent les élèves de terminale CAP et bac pro qui souhaitent intégrer le monde du travail ou trouver un contrat d'apprentissage. Au programme, ateliers collectifs, entretiens individuels, et une collaboration étroite entre enseignants et conseillers emploi.

Objectifs : mieux préparer les jeunes aux attentes des employeurs, sécuriser leur parcours et accélérer leur accès à l'emploi. Les premiers résultats montrent une hausse de 6 à 7 points des taux d'insertion et d'emploi à six mois pour les bénéficiaires.



→ **La relation école-entreprise fait rayonner la voie pro !**

La région académique et ses établissements scolaires entretiennent des liens privilégiés avec le monde économique pour favoriser l'insertion professionnelle des apprenants, informer sur les métiers et les formations, valoriser les enseignements de la voie professionnelle et technologique et aider les élèves à s'orienter. Maillon clé de la relation école-entreprise au cœur des territoires, les bureaux des entreprises sont nés de la réforme des lycées professionnels en 2023.

Chiffres clés (2024)

- **Une vingtaine de partenariats** actifs conclus avec des entreprises (partenariats nationaux ou régionaux).
- **Parmi les partenaires emblématiques de la région académique :** EDF ou encore la SNCF.
- **53 bureaux des entreprises (BDE)** dans des lycées publics dispensant des formations professionnelles.
- **19 comités locaux école entreprises (CLEE)** au cœur des bassins économiques de la région.



ZOOM SUR L'OPÉRATION COLLECTE DE SMARTPHONES

au lycée Albert-Bayet de Tours (37)

→ Le bureau des élèves (BDE) du lycée Albert-Bayet de Tours a tissé un partenariat privilégié avec l'entreprise Orange pour collecter de vieux téléphones portables au sein du lycée et ainsi permettre leur recyclage ou leur reconditionnement. Une initiative remarquable qui témoigne de l'engagement du lycée comme ambassadeur du label « Établissement engagé dans une démarche globale de développement durable » du ministère de l'Éducation nationale.

→ **Concours Worldskills : l'académie mobilisée pour la grande compétition des métiers**

Meilleur apprenti de France, Je filme le métier qui me plaît, Graine de Boîte, Entreprendre pour apprendre... Les concours professionnels permettent aux élèves et apprentis de valoriser leurs compétences, leur savoir-faire et leur engagement. **Véritables leviers de motivation, ils contribuent aussi au rayonnement des établissements de l'académie.** Le concours Worldskills fait partie de ces grands rendez-vous !

Pour la 48^e édition (2024-2026) des Worldskills, la Région Centre-Val de Loire a organisé les

pré-sélections régionales sur plus de 50 métiers, du soudage à la maroquinerie, en passant par la taille de pierre. Une dizaine de jeunes des lycées professionnels de l'Éducation nationale, dont 6 apprentis, sont sélectionnés pour la finale nationale qui aura lieu à Marseille du 16 au 18 octobre 2025 !

ZOOM SUR LE LYCÉE JEAN-LURÇAT DE FLEURY-LES-AUBRAIS (45) :

centre d'excellence WorldSkills France en miroiterie

→ Depuis cinq ans, le lycée Jean-Lurçat est Centre d'excellence WorldSkills pour la miroiterie. En juin dernier, il a accueilli sept champions régionaux venus de toute la France pour un stage préparatoire avant la compétition nationale d'octobre. Parmi eux, un jeune local formé par les enseignants de la section Menuiserie-aluminium-verre, dont Rodolphe Lemoult, très investi dans le concours à tous les niveaux.

→ **Le label « lycée des métiers », pour une voie professionnelle d'excellence**

Le label « Lycée des métiers » est un indicateur d'excellence, attribué pour cinq ans aux établissements offrant une forte spécialisation professionnelle, un partenariat actif avec les entreprises et une offre de formations cohérente et reconnue.

26 établissements sont labellisés « Lycée des métiers » en région académique Centre-Val de Loire.

Trois d'entre eux ont obtenu leur re-labellisation en 2024-2025 : le lycée professionnel Rémi-Belleau de Nogent-le-Rotrou (28), le lycée Pierre-Émile-Martin de Bourges (18) et le lycée Notre-Dame-de-La-Riche de Tours (37).

la filière « Bijouterie » brille de mille feux !

→ **Ancré dans une ville emblématique des métiers d'art**, le lycée Jean-Guéhenno s'impose depuis des décennies comme une référence nationale, voire mondiale, en formation bijoutière. Depuis plusieurs années, il s'illustre par son engagement historique dans cette discipline, à travers ses formations et des événements et expositions valorisant le savoir-faire local. Dès la rentrée 2026, le lycée entend renforcer encore davantage son offre de formation, pour offrir un parcours complet dans le métier de la bijouterie, de la conception à la vente. Ainsi, le bac pro Métiers du commerce sera prochainement coloré « bijouterie », offrant aux élèves une spécialisation précieuse pour intégrer le secteur.

→ Les trois Campus des métiers et des qualifications d'excellence

Ancrés dans les filières d'avenir de la région Centre-Val de Loire, ces trois Campus des Métiers et des Qualifications d'excellence (CMQe) fédèrent des réseaux d'acteurs engagés - établissements, entreprises, branches professionnelles - pour rapprocher formation, innovation et insertion. Chacun, dans son domaine, mène des actions concrètes pour faire rayonner les compétences, accompagner les jeunes et répondre aux besoins économiques du territoire.

Le CMQe « Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme » (PatMAT)

Le Campus PatMAT se distingue par son engagement fort en relation École-Entreprise, avec :

- une présence active dans 6 filières : patrimoines, métiers d'art et design, paysage, hôtellerie-restauration, alimentation, tourisme ;
- 163 partenaires, dont 81 acteurs économiques, et 80 établissements scolaires ;
- 700 formations proposées (initiales et apprentissage) ;
- 60 actions dédiées à l'orientation et la promotion des métiers, touchant près de 9 000 jeunes et adultes ;
- un accompagnement pour le développement de colorations de diplômes ;
- des initiatives concrètes pour l'insertion professionnelle, comme un kit numérique pour sensibiliser aux métiers d'art et design, la formation des prescripteurs pour la filière HRT, le soutien à l'insertion des allophones, et un observatoire de la réussite éducative.

Actions phares à la rentrée 2025

- Rencontres des savoir-faire à Mosnes. Manifestation pour faire découvrir aux collégiens les métiers et formations de l'artisanat d'excellence. Plus de 500 élèves attendus le 12 septembre 2025.

- « Manufacto, la fabrique des savoir-faire ». Programme de sensibilisation aux métiers de la main, porté par la fondation Hermès et les Compagnons du Devoir. Depuis 2022-2023, 15 classes (environ 300 jeunes) en bénéficient. Exposition : du 11 au 30 septembre, au Musée du Compagnonnage de Tours, présentation des 6 objets Manufacto créés par les élèves lors de la France Design Week Loire Valley 2025

Le CMQe TransNum

Il fédère un réseau d'acteurs qui travaille au développement et à l'adaptation de l'offre de formation dans le secteur du numérique dans notre région.

Actions phares

- Girls Can Code week-end : des stages de deux jours pour jeunes filles de la sixième à la terminale.
- Atelier « Hygiène numérique » : sensibilisation à l'attention des lycéens (lien projet CyberINSA). 80 classes déjà sensibilisées, soit 2400 élèves.
- Transfert d'expertise et de technologies à destination des lycées via le Lab'IA.
- Projet de dispositif mobile pour développer l'attractivité des métiers.
- Projet de Mooc en huit épisodes sur la cybersécurité.

Le CMQe Cosméto-Pharma

Il fédère un réseau d'acteurs, qui travaillent ensemble pour développer et adapter l'offre de formation destinées aux industries cosmétique et pharmaceutique dans notre région.

Ce campus d'excellence rassemble un réseau d'acteurs de la Région Centre-Val de Loire autour des métiers communs des filières cosmétique et pharmaceutique, contribuant aux processus suivants :

- la production (incluant achats, maintenance, contrôle qualité...),
- la logistique (en amont avec les fournisseurs de matières premières - et en aval pour la libération des produits finis),
- la recherche et le développement (R&D).

5.

L'éducation aux médias, un enjeu essentiel dans les apprentissages modernes

→ **Dans un contexte de transformation numérique profonde**, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) est un pilier essentiel pour former les citoyens de demain. **L'académie d'Orléans-Tours s'engage à aider chaque élève à comprendre les médias, développer son esprit critique et maîtriser les outils numériques, y compris l'intelligence artificielle.** Grâce à une offre pédagogique ambitieuse et des partenariats solides, l'académie prépare ainsi les jeunes à leur rôle citoyen dans une société

→ Une dynamique académique illustrée par des chiffres clés

En mars 2025, plus de **760** écoles et établissements de l'académie ont participé à la 36^e Semaine de la presse et des médias dans l'École (SPME), permettant de sensibiliser près de **50 000** élèves aux enjeux de l'information et de la citoyenneté numérique. L'académie compte aujourd'hui **120 médias scolaires** actifs (journaux, webradios, webTV, blogs), qui favorisent l'expression des élèves et leur engagement citoyen. Par ailleurs, près de **3 700** personnels ont été formés à l'EMI depuis septembre 2024, grâce à l'accompagnement du CLEMI Orléans-Tours.

→ Des actions concrètes pour l'égalité, la citoyenneté et la lutte contre les stéréotypes

Le concours Médiatiks a permis de distinguer **37 médias scolaires de l'académie en 2025**, dont 5 ont été sélectionnés pour la phase nationale. Ce concours valorise la liberté d'expression, la pluralité des points de vue et l'engagement démocratique des jeunes reporters.

Le concours #ZéroCliché pour l'égalité filles-garçons, porté par la mission académique égalité filles/garçons et le CLEMI académique, invite chaque année les élèves, de la maternelle au lycée, à produire des articles, vidéos, dessins ou reportages audio pour déconstruire les stéréotypes sexistes. Lors de l'édition 2025, des élèves de l'académie ont été primés, notamment la classe de CM2 de l'école Marc-O'Neill à Lorris (45) pour leur production « Les presque sociologues

du rose », la 4^eD du collège La-Fayette à Châteauroux (36) pour « Banalisation » et des élèves du lycée Choiseul à Tours (37) pour « Dessiner pour dénoncer les clichés des femmes dans l'informatique ».

→ Des dispositifs phares pour l'ouverture et la réflexion citoyenne

Parmi les temps forts de l'année, le dispositif « **Renvoyé spécial** », organisé en partenariat avec la Maison des journalistes, permet aux élèves d'un lycée de dialoguer avec un journaliste réfugié et de mieux comprendre les réalités de la liberté de la presse à l'international ainsi que les enjeux démocratiques de l'information.

Le dispositif « Prix Albert Londres en lycée » mobilisent plusieurs lycées de l'académie, offrant aux élèves l'opportunité de découvrir les grands reportages primés, de débattre avec des journalistes professionnels et d'affiner leur esprit critique autour de l'actualité internationale et des valeurs démocratiques.

→ L'intelligence artificielle, un enjeu éducatif incontournable

En 2025, l'académie proposera à nouveau une formation spécifique à l'intelligence artificielle et à la vérification de l'information, abordant ses usages dans les médias, ses opportunités, mais aussi ses risques (désinformation, deepfakes, etc.).

Le Tour de France académique de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et de la citoyenneté a fait étape à Orléans en mars 2025, réunissant plus de 150 enseignants et de nombreux élèves autour de conférences, d'ateliers pratiques et de débats consacrés à l'analyse critique de l'information, à la

citoyenneté numérique et aux enjeux de l'intelligence artificielle. Organisé en partenariat avec France Télévisions, le ministère de l'Éducation nationale et le CLEMI, cet événement a permis de renforcer la formation des équipes pédagogiques et de sensibiliser la communauté éducative aux fondamentaux de l'information, à la lutte contre la désinformation et à la place centrale des médias dans la construction d'une société démocratique.

En avril 2026, une journée académique reviendra avec une nouvelle édition, enrichie par la présence de professionnels de l'information et des médias, pour plonger au cœur des enjeux de l'image et de l'intelligence artificielle.

→ **Accompagner les familles : la parentalité numérique au cœur de l'action du CLEMI académique**

L'académie d'Orléans-Tours accorde une attention particulière à la **parentalité numérique**, considérant que l'accompagnement des familles est un levier essentiel pour une éducation aux médias et à l'information réussie. Le CLEMI académique s'implique activement dans des actions à destination des familles, en proposant des ressources, des ateliers et des temps d'échange pour les aider à mieux comprendre les enjeux du numérique et à accompagner leurs enfants dans leurs usages médiatiques. Afin de renforcer cette dynamique, un parcours de formation dédié à la parentalité numérique sera proposé cette année à l'ensemble des personnels de l'académie, leur permettant ainsi de mieux accompagner et conseiller les familles. Qu'il s'agisse de fixer des règles d'usage, d'encourager un équilibre entre écrans et autres activités, ou de sensibiliser aux risques en ligne et à la désinformation, il ne s'agit plus seulement de surveiller, mais d'instaurer un dialogue constructif et de transmettre les clés d'un usage responsable et critique du numérique. Ce partenariat entre l'école et les familles, soutenu par le CLEMI académique, contribue à former des enfants et des adolescents capables de s'informer, de s'exprimer et de se protéger dans l'univers numérique, tout en développant leur autonomie et leur esprit critique.

→ **Une expérimentation unique : création d'une option EMI au lycée François-Villon à Beaugency (45)**

L'année 2025 marque une avancée majeure pour l'éducation aux médias et à l'information dans l'académie d'Orléans-Tours avec la création, au lycée François-Villon à Beaugency, d'une option EMI en classe de seconde. Il s'agit d'une expérimentation inédite dans l'académie, offrant aux élèves la possibilité de suivre un enseignement spécifique et approfondi consacré aux enjeux de l'information, du numérique et des médias. Cette option vise à développer chez les lycéens des compétences critiques, une compréhension fine du fonctionnement des médias et une capacité



→ Selon les données de L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) (2025), près d'un collégien sur cinq ne pratique aucune activité sportive régulière, surtout parmi les filles. Les freins sont variés : isolement, pression, contraintes financières, éloignement ou manque de disponibilité. Cette situation s'accompagne d'une augmentation du temps d'écran, favorisant la sédentarité, avec des impacts négatifs sur la santé, le bien-être et les apprentissages.

→ L'École joue un rôle clé :

- l'EPS, enseignement obligatoire, en est la base,
- les associations sportives scolaires sont des compléments précieux,
- des projets éducatifs intégrant l'activité physique renforcent l'engagement et le bien-être des élèves.

L'objectif est une pratique sportive inclusive pour tous, articulant l'EPS avec les

→ L'EPS

L'enseignement de l'EPS est organisé en cycles avec des attendus et des repères de progressivité. Obligatoire pour tous, il constitue le socle de la continuité pédagogique :

- **dans le premier degré**, la pratique est quotidienne en maternelle et compte 108 heures annuelles en cycle 2 et 3 ;
- **dans le second degré**, les horaires sont de 4h en 6^e, 3h en 5^e, 4^e et 3^e, 2h au lycée général et technologique, et 2h30 en lycée professionnel.

Au lycée, des enseignements facultatifs complètent ce socle :

- **option EPS** et option art danse (dans 3 établissements) ;
- **enseignements de spécialité en EPS**, arts danse et S2TMD (filière technologique danse) (dans 2 établissements) ;
- **filières sportives en voie professionnelle** (pré et post bac), présentes dans 7 établissements.

Les enseignants pourront proposer, sur la base du volontariat, des tests physiques avec des outils communs afin d'évaluer l'état physique des élèves, leur permettant ainsi une meilleure connaissance de leur corps et des choix éclairés en matière de santé et de pratique sportive.

L'EPS mobilise aussi les savoirs fondamentaux, avec l'Attestation du savoir nager en sécurité (ASNS) attendu en fin de cycle 3 et comme repère en 6^e. Le « Savoir Rouler à Vélo », développé au premier degré, se prolonge également dans le second degré.

→ Les associations sportives

Les associations sportives (AS), présentes dans chaque établissement du second degré et ouvertes aux élèves volontaires, mettent en œuvre la politique sportive en cohérence avec le projet EPS. Elles sont affiliées à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) pour les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et certains établissements privés, ou à l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) pour les autres établissements privés. Dans le premier degré, la fédération de référence est l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP).

Ces fédérations organisent la pratique autour de rencontres et proposent une formation complète, associant activité physique et prise de responsabilités (officiels, coaches, journalistes). Les AS participent ainsi au développement éducatif, sportif, citoyen et culturel des élèves.

→ Les dispositifs sportifs

Les trois types de Structures sportives scolaires

- **Sections sportives scolaires** : dispositif intégré à la politique d'établissement, pouvant s'appuyer sur des objectifs éducatifs. Il s'adresse aux élèves souhaitant pratiquer davantage d'activité physique et sportive dans une logique d'éducation par le sport.
- **Sports-études** : dispositif destiné aux élèves possédant les aptitudes et la motivation pour intégrer des programmes d'excellence et accéder au haut niveau. Il regroupe quatre listes d'élèves, chacune relevant de prérogatives spécifiques.

- **Structures accueillant des sportifs de haut niveau (SHN) :** pour les élèves déjà engagés dans l'accès au haut niveau. L'académie compte 37 structures réparties dans 22 établissements (12 lycées généraux et technologiques, 2 lycées professionnels et 8 collèges). À ces structures partenaires s'ajoutent des SHN « isolés », sans structure d'entraînement directement liée à leur établissement.

L'ICAPS (Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité)

L'ICAPS, porté par le Centre national d'appui au déploiement en activité physique et lutte contre la sédentarité (CNDAPS), vise à promouvoir l'activité physique des jeunes de 3 à 18 ans. Ses deux objectifs principaux sont :

- **augmenter d'une heure par semaine**, hors EPS, le temps de pratique physique ;
- **réduire de 20 minutes par jour** le temps d'écran.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 9 établissements participent au dispositif.

30' d'APQ (30 minutes d'activité physique quotidienne)

Ce dispositif du premier degré garantit à chaque élève 30 minutes quotidiennes d'activité physique, en complément de l'EPS, dans une logique de continuité éducative. Sa mise en œuvre est adaptée localement par chaque école, qui peut s'appuyer sur le kit de matériel distribué en 2023-2024.

2h de sport en plus au collège (2HSC)

Le dispositif propose aux collégiens volontaires deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive, en complément de l'EPS obligatoire et de l'association sportive du collège. Il vise principalement à encourager la pratique sportive chez les jeunes les plus éloignés de la pratique (filles, élèves en situation de handicap, en rupture de pratique, en situation de précarité ou de décrochage scolaire), tout en restant ouvert à tous. Le dispositif s'adresse aux établissements en éducation prioritaire (REP/REP+), qui bénéficient d'un financement dédié. Les séances sont organisées en partenariat avec des structures sportives locales, sur des créneaux 8h-18h, et s'inscrivent dans le projet d'établissement, en complémentarité avec l'offre sportive EPS.

9 collèges sur 30 ont mis en place le dispositif pour cette année : 2 dans le Cher, 3 dans l'Indre-et-Loire, 3 dans le Loiret.

→ La mutualisation des infrastructures sportives scolaires

La pratique sportive a pris un réel essor à la faveur des actions éducatives menées pendant l'année olympique et paralympique. Pour accueillir de nouveaux pratiquants dans les clubs, il est nécessaire de **disposer d'installations sportives en nombre suffisant**. Or, en dehors du temps scolaire, les équipements de certains établissements pourraient utilement être mutualisés. En lien avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, un groupe de travail expérimente **l'opération 100 % d'équipements ouverts** visant, en lien avec les collectivités territoriales, à favoriser la signature de conventions pour l'ouverture des installations des établissements scolaires aux clubs demandeurs.

→ Le programme Erasmus+ Jeunesse et Sport en région Centre-Val de Loire (2024-2025)

Le programme Erasmus+ Jeunesse et Sport (E+JS) favorise l'ouverture internationale des jeunes et des acteurs socio-éducatifs à travers des échanges (5 à 21 jours pour les 13-30 ans) et des mobilités professionnelles (visites, formations, séminaires...).

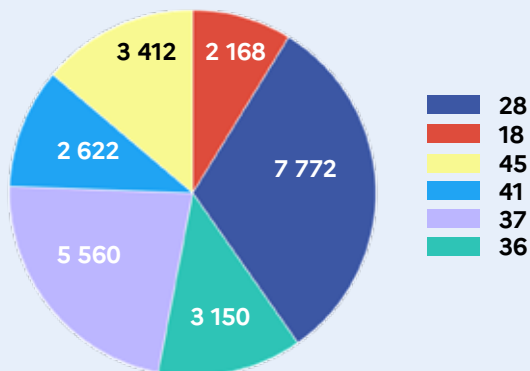
En 2024-2025, 23 projets ont été déposés, 11 financés, portés notamment par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes CVL, Concordia, Embracing the World ou les Compagnons Bâtitisseurs CVL.

Deux structures régionales sont accréditées : Europe en Berry Touraine et la Ligue de l'Enseignement CVL, facilitant l'accès aux financements pour des mobilités régulières.

ZOOM SUR LE DISPOSITIF « SAVOIR ROULER À VÉLO »

→ Le dispositif « **Savoir Roler à Vélo** » apprend aux enfants à se déplacer à vélo pour l'entrée au collège et ancre les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonnée dès le plus jeune âge.

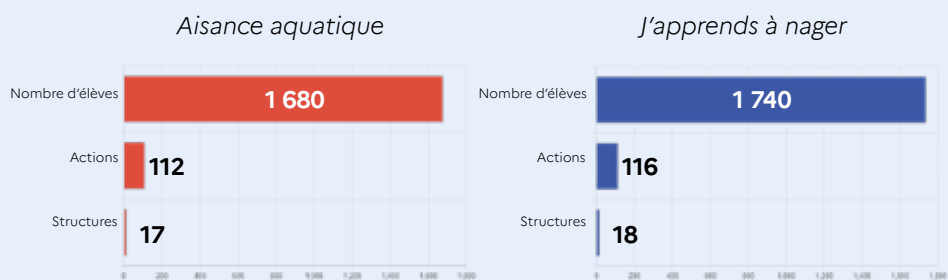
Nombre d'élèves formés en 2024, par département



ZOOM SUR LE DISPOSITIF « SAVOIR NAGER »

→ Le « **savoir-nager** » en sécurité correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence d'un jeune à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé.

Nombre d'élèves formés en 2024, en Centre-Val de Loire



L'éducation artistique et culturelle au service de la réussite des élèves

→ **L'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans une politique interministérielle et académique** affirmant des priorités communes de lutte contre les inégalités sociales et territoriales et de développement des rencontres et pratiques artistiques. Elle contribue aux acquis fondamentaux par une approche créative des apprentissages, mobilise les compétences psychosociales, favorise la découverte d'univers professionnels divers. Elle participe ainsi à la formation intellectuelle et sensible des élèves et à leur plein épanouissement, contribuant ainsi à leur bien-être et à leur émancipation dans une école du partage et de la tolérance.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle construit de la maternelle à l'université s'inscrit également dans une démarche de consolidation du 100% EAC territorial. Il est fondé sur la complémentarité entre les enseignements et les actions éducatives en direction de l'enfant sur les temps scolaire et périscolaire ; il s'appuie sur des conventions de partenariat à l'échelle locale, départementale ou académique permettant de soutenir et développer des projets favorisant les pratiques artistiques et les rencontres culturelles.

→ Les actions à venir pour l'année scolaire 2025-2026

Dans l'académie d'Orléans-Tours, l'éducation artistique et culturelle déploie de nombreux dispositifs pour sensibiliser les élèves de tous âges :

- **le déploiement de la labellisation « Objectif 100% EAC »** des écoles et des établissements volontaires préconisée dans les feuilles de route Éducation artistique et culturelle (EAC) académiques afin de valoriser leur engagement ;
- **la consolidation** des actions en direction du premier degré, des établissements ruraux, des lycées professionnels et des internats grâce à des moyens spécifiques dédiés au soutien d'interventions artistiques ;
- **le renforcement** des formations en établissements et en bassins en partenariat avec des structures de proximité ;
- **la convergence** avec le Plan Avenir avec le développement de visites et de forums de découverte des métiers en lieux culturels ;
- **la promotion** de la culture scientifique et technique en collaboration avec les partenaires régionaux par la valorisation des rencontres Jeunes Chercheurs et l'organisation d'un Séminaire « Arts et sciences » en partenariat avec l'Université de Tours dans le cadre du label SAPS (Sciences avec et pour la société) ;

- **le renforcement** de la mobilisation en faveur des pratiques de la lecture et de l'écriture créative (prix lycéens et collégiens, ateliers d'écriture, résidences d'auteurs et master classes du Centre national du livre jeu des « petits champions de la lecture » et « Si on lisait à voix haute ? ») en lien avec les apprentissages fondamentaux ;
- **la poursuite** du développement de la mission « Ambassadeur Culture » au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL), en lycées et dans les collèges volontaires ;
- **la mise en place** de résidences d'artistes prioritairement en milieu rural dans le cadre des Territoires Educatifs Ruraux ou dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) et les cités éducatives ;
- **33 ateliers artistiques** qui fonctionneront, validés et soutenus en partenariat avec la Drac Centre-Val de Loire, et 31 ateliers de culture scientifique et technique suivis en partenariat avec Centre Sciences dans le second degré.

→ Focus sur un établissement « Objectif 100 % EAC » : le lycée Duhamel-du-Monceau à Pithiviers (45)

Le lycée général et technologique accueille 1 200 élèves et étudiants répartis dans 38 divisions. Son offre de formations intègre la spécialité Histoire des Arts et les options Arts plastiques et Éducation musicale.

99% des élèves ont bénéficié en 2024-2025 d'au

moins une offre artistique et culturelle.

Ce sont 13 projets portés par des dispositifs - *Lycéens et apprentis au cinéma, César des lycéens, Concours Jeunes Ambassadeurs et Ambassadrices, 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire* - et 32 projets à l'initiative de l'établissement qui ont ainsi été mis en œuvre.

Le lycée a décidé lors de la présentation du budget 2025 de prendre en charge les sorties culturelles et sportives à la journée afin de favoriser l'ambition scolaire et l'ouverture culturelle des élèves, rendant ainsi ces sorties obligatoires gratuites pour les familles.

Le lycée a mis en place un Espace-Lieu de Rencontre avec l'œuvre d'art (E-LRO) qui permet d'accueillir des œuvres prêtées par des partenaires ou des expositions et de valoriser des productions d'élèves. Ces actions s'inscrivent dans les différents domaines de la politique d'éducation artistique et culturelle interministérielle relayée en académie et en départements. Elles relèvent notamment de propositions portées par des structures locales. Des artistes ont également été accueillis au sein de l'établissement. Deux élèves de terminale ont été lauréats cette année du concours national « Jeunes ambassadeurs et ambassadrices » initié par les archives diplomatiques du ministère des affaires étrangères dans la catégorie lycée. Ils ont été reçus avec leurs enseignants et leur proviseure au Quai d'Orsay le 27 mai 2025. La dynamique engagée au sein de l'établissement contribue ainsi au bien-être de tous et à la réussite de chacun des élèves.



Remise des prix du concours « Jeunes ambassadeurs » au quai d'Orsay à Paris le 27 mai 2025

L'éducation au développement durable et la formation à la transition écologique

→ **L'éducation au développement durable (EDD)** occupe une place essentielle dans la formation des élèves. Elle leur permet de comprendre les liens étroits entre les dimensions environnementales, économiques, sociales et culturelles. En intégrant ces thématiques dans les programmes, toutes les disciplines scolaires contribuent à la construction d'une culture commune : d'un côté, en consolidant l'esprit scientifique des

→ Des dispositifs éducatifs concrets

L'acquisition de compétences en matière de transition écologique repose également sur des démarches pédagogiques actives et impliquantes.

• Le label E3D (École/Établissement en démarche de développement durable)

Ce label distingue les écoles, collèges, lycées et centres de formation d'apprentis qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. Il valorise le projet d'établissement et permet aux élèves de bénéficier d'une dynamique collective. Le label, valable trois ans, est un signe de reconnaissance nationale de cet engagement.

• Les Aires Terrestres Éducatives (ATE)

Encadrées par l'Office français de la biodiversité (OFB), elles offrent à des classes de cycle 3 (CM1, CM2 ou 6^e) la possibilité de gérer un espace naturel. Les élèves participent ainsi à sa préservation, sa gestion et sa valorisation, accompagnés par un référent d'une structure spécialisée dans la recherche, la protection ou l'éducation à l'environnement. En 2025-2026, l'académie d'Orléans-Tours comptera une quarantaine d'aires éducatives, dont 25 déjà labellisées.

• La Convention Régionale pour l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (CREEDD)

Ce dispositif s'adresse aux écoles et établissements publics et privés du Centre-Val de Loire. Il permet à une classe de travailler sur un enjeu environnemental concret (alimentation, climat, eau, biodiversité...) au cours de l'année, avec l'appui de structures partenaires spécialisées. En 2024-2025, 110 dossiers ont été déposés et 84 nouveaux projets financés, impliquant

21 collèges, 5 lycées (dont un lycée agricole), 2 Maisons Familiales et Rurales et 2 Instituts Médico-Éducatifs.

→ Les projets et partenariats

L'académie d'Orléans-Tours travaille en lien étroit avec ses partenaires pour renforcer l'éducation au développement durable :

- **elle a participé à la COP régionale** sur la stratégie « France Nation Verte », en lien avec la Région Centre-Val de Loire et la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt), notamment autour d'un appel à projets sur l'alimentation durable ;
- **elle a renouvelé en 2025** une convention de partenariat avec la MGEN et la fondation Teragir, élargie à l'association ADOSEN, intégrant la thématique de l'École promotrice de santé ;
- **elle organise chaque année** une journée dédiée à l'EDD et à l'École promotrice de santé, au Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (MOBE).

L'académie s'inscrit également dans des démarches de sciences participatives et de valorisation du patrimoine naturel et culturel :

- **participation au programme TARA** « Plastique à la Loupe », qui engage les élèves dans l'étude de la pollution plastique ;
- **actions autour de la biodiversité domestique**, en particulier sur les variétés anciennes de légumes, en partenariat avec l'URGC (Union pour les ressources génétiques du Centre-Val de Loire). Enfin, l'académie propose des formations spécifiques dans le cadre de l'École académique de la formation continue, afin de donner aux personnels les outils nécessaires pour intégrer le développement durable dans leurs pratiques pédagogiques et éducatives.

QUELQUES CHIFFRES

Écoles bénéficiant d'un label « Éducation au développement durable » en cours en 2024-2025

Département	Total
18	7
28	20
36	18
37	26
41	23
45	76
Académie	170

En plus de ces 170 écoles, 63 ont obtenu une mention « sensibilisation », qui est une première marche avant la labellisation.

Collèges bénéficiant d'un label « Éducation au développement durable » en cours en 2024-2025

Département	Total
18	16
28	30
36	16
37	21
41	13
45	30
Académie	126

Ainsi, ce sont 42% des collèges de l'académie qui ont une labellisation « Éducation au développement durable ».

Dans l'académie, 50 lycées sont labellisés, soit 38 % de l'ensemble des établissements.





2

***Une École
protectrice
pour toute la
communauté
éducative***

1. La sécurité des élèves et des personnels

→ La protection fonctionnelle

Le nombre total de demandes de protection fonctionnelle en France s'élève à 5 264. Rapporté aux plus de 1,2 million d'agents relevant des trois ministères, ce volume reste limité, malgré le fait que la majorité des personnels exercent leurs missions sur le terrain, au contact direct des usagers. Cette hausse s'explique notamment par la politique volontariste du ministère, qui vise à mieux accompagner les agents menacés ou agressés. Les mesures récentes incluent l'octroi automatique de la protection en cas d'agression, une communication renforcée sur ce droit et la systématisation des décisions formelles de protection, y compris dans des situations où elles n'étaient pas toujours prises.

La protection fonctionnelle est accordée par les directeurs académiques et les recteurs pour les agents sous leur autorité, ou par la ministre pour certains personnels spécifiques. En principe, la demande émane de l'agent, mais l'administration peut la déclencher d'office dans les cas graves. En situation d'urgence, l'article L. 134-6 du CGFP impose à l'administration de prendre immédiatement des mesures conservatoires pour écarter tout risque grave pour l'intégrité physique de l'agent.

L'instruction des demandes est assurée par les services juridiques des rectorats et la direction des affaires juridiques, en coordination avec les équipes chargées de la mise en œuvre des mesures de protection.

Ces mesures peuvent comprendre :

- **la sécurisation de l'environnement de travail** (présence policière, restrictions d'accès, signalement aux forces de sécurité, etc.) ;
- **des actions de prévention** (suspension ou sanction des auteurs des faits) ;
- **un soutien juridique** (prise en charge des frais d'avocat, le plus souvent après dépôt de plainte) ;
- **un accompagnement psychologique et moral** (lettre de soutien, droit de réponse, suivi médical) ;
- **la réparation des préjudices** subis, avec possibilité pour l'administration de se retourner contre l'auteur.

La durée et l'ampleur du suivi varient selon les situations : procédure judiciaire longue, soutien médical ou psychologique, ou

encore mesures spécifiques pour les agents poursuivis pénalement.

Ainsi, la politique ministérielle en matière de protection fonctionnelle poursuit un double objectif : assurer la sécurité et le bien-être des agents, tout en garantissant une prise en charge réactive et adaptée aux réalités du terrain.

→ Le plan de lutte contre la propagation des armes blanches au collège et au lycée

Face à la montée des violences en milieu scolaire, le gouvernement a décidé de renforcer significativement les dispositifs de sécurité. L'objectif affiché reste inchangé : garantir à chaque élève un environnement d'apprentissage serein, où la sécurité est pleinement assurée.

Depuis le printemps, des opérations de fouilles de sacs, pouvant être aléatoires ou ciblées, sont organisées dans de nombreux établissements. Ces interventions sont menées en coordination étroite avec les forces de l'ordre et les services judiciaires, notamment la police nationale, la gendarmerie et le parquet. Les décisions sont prises localement après concertation entre le préfet, le recteur d'académie, le procureur de la République et les représentants des collectivités territoriales. Ce dispositif vise avant tout à dissuader l'introduction d'objets dangereux - armes blanches, outils contondants ou tout équipement pouvant représenter une menace - au sein des écoles, collèges et lycées.

Ces mesures, qui ne sont pas généralisées à l'échelle nationale, sont appliquées de manière ciblée, en fonction de la gravité et de la récurrence des incidents constatés dans certaines zones sensibles. L'idée est de déployer des moyens proportionnés, adaptés aux réalités de chaque territoire, tout en préservant le caractère éducatif et protecteur de l'école.

Désormais, par décret publié en juillet, la découverte d'une arme blanche sur un élève entraîne automatiquement deux conséquences : la saisine obligatoire du conseil de discipline de l'établissement et un signalement immédiat au procureur de la République. Cette règle vise à renforcer la réactivité face à toute menace et à envoyer un message clair de fermeté.

→ Les mesures mises en place par l'académie d'Orléans-Tours

Pour protéger les élèves et le personnel, le ministère de l'Éducation nationale a demandé à chaque rectorat de mettre en place, dans chaque département, un **État-major de la sécurité**. Ils se sont déroulés dans l'académie d'Orléans-Tours au printemps dernier.

Cette instance suit de près les établissements les plus sensibles et évalue les mesures mises en place.

Prévenir les risques et sensibiliser

Au-delà de ces structures, les établissements scolaires déploient des actions de prévention et de sensibilisation sur des sujets majeurs :

- lutte contre le harcèlement et les violences,
- usage responsable des réseaux sociaux,
- éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS).

ZOOM SUR LE SDSA

→ **Créé par décret, le Service Défense et Sécurité Académique (SDSA)** a été déployé dans toutes les académies avant l'été et intégré à la gouvernance académique existante. Il est compétent pour toutes les questions **de défense et de sécurité liées à l'éducation**. Dans le cadre de l'académie d'Orléans-Tours, qui constitue également **la région académique Centre-Val de Loire**, le SDSA couvre l'ensemble des questions de défense et de sécurité concernant la jeunesse et l'enseignement supérieur, tout en respectant **l'autonomie des établissements**, dont les présidents restent responsables du maintien de l'ordre et de la sécurité à l'intérieur de leurs murs.

→ Le SDSA est composé de **14 membres**, dont **un correspondant par département**, et assume plusieurs missions majeures :

- la veille, l'alerte, le traitement et le suivi des événements graves ;
- l'accompagnement et le soutien aux victimes ;
- la lutte contre les atteintes aux valeurs de la République ;
- la gestion des crises et la formation à la sécurité ;
- la prévention et la sécurisation des établissements ;
- la sécurité numérique et la protection du secret de la défense nationale.

En tant que coordonnateur stratégique, le SDSA collabore avec l'ensemble des structures partenaires et des acteurs des services déconcentrés de l'État sur les questions de défense et de sécurité. Il agit comme correspondant direct du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (HFDS) ainsi que du Service de Défense et de Sécurité (SDS), qui anime et coordonne l'action au niveau ministériel.

Repérer et agir rapidement

La prévention passe d'abord par la relation de confiance entre l'élève, son professeur principal et la vie scolaire. Ce lien permet de détecter les signaux faibles et d'agir en lien avec les familles.

Le règlement intérieur, applicable à tous, reste un repère fondamental pour prévenir les violences.

En cas d'incident grave signalé via l'application *Faits Établissement*, les services académiques interviennent immédiatement. Le SDSA est alors mobilisé pour apporter aux établissements une réponse urgente, un accompagnement opérationnel et un suivi dans la durée en mobilisant l'ensemble des ressources académiques adapté (équipes mobiles de sécurité, conseillers techniques,

corps d'inspection, services juridiques et ressources humaines etc.)

La sécurité est également renforcée grâce à une coopération étroite avec la préfecture, la police et la gendarmerie, pour intervenir aussi bien à l'intérieur qu'aux abords des écoles.

Soutenir les enseignants

Les professeurs peuvent compter sur le soutien de leur équipe de direction, de leurs inspecteurs et, si nécessaire, des services académiques et départementaux.

L'École académique de la formation propose des formations sur la gestion de classe et la prévention des tensions.

Depuis la rentrée 2024, les équipes mobiles de sécurité organisent une formation de deux jours pour les directeurs d'école afin de :

- se préparer à la gestion d'une crise,
 - mieux gérer les conflits et améliorer le dialogue avec les familles.
- En cas de menace, les personnels peuvent bénéficier d'une protection fonctionnelle.

Accompagner les élèves

- **Niveau 1** : accompagnement par les personnels de vie scolaire (CPE, AED, infirmiers, psychologues), les enseignants et les professeurs principaux.
- **Niveau 2** : intervention de l'équipe de direction, médiation ou mesures disciplinaires adaptées.
- **Niveau 3** : appui des services académiques pour la gestion des procédures disciplinaires. Chaque situation est traitée au cas par cas, en tenant compte du parcours et du contexte de l'élève.

→ Les équipes mobiles de sécurité : prévenir, accompagner, sécuriser

Dans l'académie d'Orléans-Tours, 19 équipes mobiles de sécurité (EMS) sont réparties sur les six départements.

Chaque équipe est composée de deux professionnels, dont un issu des forces de sécurité.

Leurs missions, définies au niveau national depuis 2010, s'articulent autour de trois grands axes : prévention, accompagnement et sécurisation.

Informier et sensibiliser

À la demande des écoles, collèges et lycées, les EMS interviennent pour sensibiliser les élèves et les familles à des sujets variés : conduites addictives, usage du téléphone portable et des réseaux sociaux, harcèlement, citoyenneté, violences...

En 2024-2025, ils ont rencontré **70 733 élèves** (dont 10 038 en primaire et 60 695 au

secondaire) et échangé avec **282 familles**.

Accompagner les établissements

Les EMS soutiennent les équipes éducatives dans plusieurs domaines :

- rédaction de diagnostics de sécurité ;
 - prise en charge d'élèves en difficulté de comportement ;
 - amélioration du climat de classe en appui aux enseignants ;
 - observation des exercices de sécurité (PPMS), conseils et retours d'expérience.
- Lorsqu'ils prennent en charge un élève, il s'agit parfois d'une alternative à la sanction : l'élève est amené à comprendre qu'il a enfreint les règles, à mesurer les conséquences de ses actes sur autrui, à réfléchir aux éventuelles suites judiciaires et aux raisons de son comportement.

Assurer la sécurité en situation sensible

Les EMS interviennent lors de manifestations, blocus ou conseils de discipline présentant un risque de tension (**102 missions en 2024-2025**).

Lors de conseils de discipline, ils assurent la sécurité des lieux et accompagnent les familles avant et après la décision, tout en restant à proximité de la salle pour garantir la sérénité des échanges.

Lutter contre la présence d'armes blanches

Depuis mars 2025, dans le cadre du plan national de lutte contre la propagation des armes blanches dans les établissements, les EMS participent aux contrôles de sacs menés par les forces de sécurité aux abords des collèges et lycées.

Ils facilitent le passage des élèves et contribuent à rassurer familles, personnels et jeunes.

→ Exemple d'intervention des équipes mobiles de sécurité

Dans un lycée de l'académie, plusieurs épisodes de violence ont éclaté à l'intérieur et aux abords de l'établissement. Des dégradations ont même été commises sur le véhicule d'un membre du personnel.

Face à cette situation, les assistants d'éducation, déstabilisés, ne savaient pas toujours comment réagir.

L'équipe mobile de sécurité (EMS) est intervenue pendant quatre jours et demi.

Sa présence, à la fois dans le lycée et aux alentours, a eu un effet dissuasif et rassurant. Des réunions ont également été organisées avec la direction et le référent gendarmerie pour coordonner les actions.

Quelques jours plus tard, un retour d'expérience a été mené avec la direction et le service de vie scolaire.

Il a abouti à la création d'un protocole clair, avec des fiches réflexes à utiliser en cas de menace, qu'elle soit interne ou externe à l'établissement.

→ **La prévention des risques santé et sécurité au travail**

Dans l'académie, un service dédié œuvre pour protéger les personnels et sécuriser les espaces scolaires.

Ses actions s'articulent autour de deux grands axes :

- La prévention des risques professionnels : hygiène, sécurité au travail, prévention médicale dans la fonction publique.
- La sécurisation des espaces scolaires : anticipation et gestion des risques majeurs.

Des missions variées, le service :

- conseille le recteur, les chefs d'établissement, les inspecteurs et les services administratifs sur la prévention des risques ;
- soutient les démarches d'évaluation et de réduction des risques professionnels ;
- repère et prévient les situations pouvant menacer la santé et la sécurité des personnels ;
- participe aux instances académiques et départementales et anime des groupes de travail ;
- forme et anime le réseau des acteurs de la prévention ;
- assure une veille technique et réglementaire ;
- produit des supports d'information et de sensibilisation ;
- organise les réunions des conseillers de prévention et met à jour les ressources en ligne sur la santé et la sécurité au travail.

Ce service travaille main dans la main avec :

- les médecins du travail pour le suivi médical et la prévention des risques ;
- les psychologues du travail pour le soutien psychologique des personnels et la gestion des risques psychosociaux ;
- l'inspectrice santé et sécurité au travail, qui coordonne les actions de prévention ;
- les conseils régionaux et départementaux, pour la mise en œuvre des politiques de prévention dans les établissements (notamment à travers les assistants de prévention et les conseillers de prévention départementaux).

Au cours de l'année scolaire, le service a notamment :

- préparé la mise en place d'un registre santé et sécurité au travail dématérialisé ;
- formé les nouveaux assistants de prévention de l'académie ;
- élaboré un protocole de gestion des risques liés à la canicule ;

- créé un protocole de prévention du risque suicidaire ;
- accompagné plusieurs enquêtes lourdes ;
- installé des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) unifiés dans les établissements scolaires.

2.

Le plan « *Brisons le silence, agissons ensemble* »

→ **À la suite des révélations de violences morales, physiques et sexuelles** au sein d'établissements privés sous contrat, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé le plan « *Brisons le silence, agissons ensemble* » pour que ces violences ne puissent plus se reproduire.

Le plan « *Brisons le silence, agissons ensemble* » repose sur trois piliers :

- **organiser** une remontée systématique des faits de violence au sein des établissements privés sous contrat ;
- **mieux recueillir** la parole des élèves ;
- **renforcer les contrôles** au sein des établissements privés sous contrat.

→ **Signalement des violences dans les établissements privés sous contrat**

La plateforme nationale *Fait Établissement* (FE) permet de signaler tout fait grave qui survient en milieu scolaire, tout incident ayant un lien avec le climat scolaire ou la vie de l'élève, que ce soit à l'intérieur des écoles, collèges et lycées, à leurs abords ou dans les structures du premier degré. Elle concerne à la fois le primaire et le secondaire.

Grâce à cet outil, les faits signalés sont suivis et accompagnés au niveau départemental, académique et ministériel, permettant une réaction rapide et juste, un accompagnement adapté et un suivi dans le temps.

Depuis sa création en 2013, l'utilisation de la plateforme FE est progressivement devenue un geste professionnel courant pour les directeurs d'école et les personnels de direction, elle est l'outil d'alerte de référence qui déclenche l'action académique.

L'augmentation du nombre de signalements s'explique donc en partie par la généralisation et l'obligation de cet usage.

Chaque fiche FE doit préciser :

- **les mesures d'accompagnement** mises en place pour l'élève concerné,
- **le suivi effectué** et le lien avec la famille,
- **les éventuelles** sanctions prononcées,
- **la remontée** du fait à la hiérarchie.

Les signalements FE sont anonymes, ils présentent un résumé exhaustif et précis des faits ainsi que l'ensemble des mesures prises et envisagées, qu'elles soient conservatoires ou sanctions disciplinaires.

En 2024-2025, dans l'académie d'Orléans-Tours, près de **66 %** des faits signalés concernent des atteintes aux

personnes : violences verbales, violences physiques, cyberviolences, cyberharcèlement, situations de harcèlement ou suspicion de harcèlement.

Face aux violences survenues dans certains établissements privés sous contrat, un décret publié en juin rend désormais obligatoire le signalement et le suivi de ces faits. Les cas les plus graves doivent être transmis à l'autorité académique.

Pour cela, la plateforme FE (Fait Établissement) est désormais accessible à tous les établissements, publics comme privés sous contrat. Cette mesure permet de mieux prévenir, alerter et intervenir rapidement, même dans des situations qui pourraient rester confidentielles.

En complément, chaque école et chaque établissement de l'enseignement public et de l'enseignement privé, devra se doter d'une fiche procédure, communiquée à tous les personnels, pour garantir la bonne circulation et le traitement des signalements.

→ **Mieux recueillir la parole des élèves**

L'Éducation nationale veut accompagner le mouvement de libération de la parole des élèves, en créant des espaces où ils pourront s'exprimer en toute sécurité.

Dès la rentrée 2025, **un recueil systématique et confidentiel** sera mis en place dans tous les établissements publics et privés.

- **En internat** : questionnaires anonymes en ligne chaque trimestre, avec possibilité d'entretiens avec des professionnels sociaux, de santé ou des psychologues dès la moindre alerte.
- **Après les voyages scolaires avec nuitée** :

questionnaires pour recueillir le ressenti des élèves.

Ce dispositif, déjà testé dans certains établissements, permettra de détecter rapidement toute situation de violence ou de mal-être.

Le **119**, numéro d'appel gratuit et confidentiel disponible 24h/24 et 7j/7, sera modernisé pour être plus accessible. Une campagne nationale d'information et des contrôles dans tous les établissements recevant des mineurs garantiront sa visibilité. Les procédures de traitement des signalements seront également revues : toute alerte liée à un établissement scolaire sera transmise immédiatement aux équipes académiques pour une intervention rapide.

→ **Plus de contrôles dans les établissements privés sous contrat**

Pour renforcer la sécurité et le climat scolaire, les contrôles dans les établissements privés sous contrat vont s'intensifier.

- **Effectifs doublés** : 60 inspecteurs supplémentaires recrutés d'ici deux ans, portant le total à 200.
- **Compétences élargies** : inclusion de personnels sociaux et de santé scolaire pour une approche plus complète.
- **Mission spéciale** : création d'un pôle permanent à l'Inspection générale pour former, superviser et intervenir en cas de situations sensibles.

L'objectif reste de **contrôler 40 % des établissements en deux ans**, mais désormais la moitié de ces contrôles se fera sur place (contre un quart auparavant).

Le périmètre s'élargit : en plus des aspects administratifs, financiers et pédagogiques, les inspecteurs vérifieront désormais le climat scolaire et l'absence de toute maltraitance envers les élèves.

3.

La lutte contre le harcèlement à l'école

→ **L'académie d'Orléans-Tours place la lutte contre le harcèlement** au cœur de ses priorités. Chaque signalement, même une simple suspicion, est pris très au sérieux et suivi de près par le rectorat.

→ Des actions concrètes pour mieux prévenir

- **Sensibilisation et soutien** : des ateliers sont organisés pour les familles, et un référent harcèlement est désigné dans chaque collège.
- **Ressources accessibles** : les numéros d'urgence sont affichés sur les espaces numériques de travail (ENT), un protocole interne est mis en place, et la politique de prévention est renforcée.
- **Déploiement du programme pHARe** : ce programme est actif dans toutes les circonscriptions, collèges et lycées, avec la mobilisation de tous les acteurs éducatifs.

→ Une mobilisation collective et organisée

Un comité de pilotage, dirigé par le recteur et composé de cinq superviseurs académiques, coordonne la formation des équipes ressources dans les établissements. Grâce au programme pHARe, les élèves bénéficient de 10 heures d'éducation chaque année dès le CP, pour apprendre à prévenir le harcèlement.

Dans les établissements labellisés « pHARe », une véritable communauté protectrice est mise en place avec des équipes formées pour détecter et agir rapidement.

Formation élargie et engagement renforcé

- Tous les directeurs d'écoles et équipes ressources des collèges et lycées sont formés.
- Les animateurs périscolaires seront bientôt formés aussi, pour mieux détecter les signaux faibles et assurer la continuité éducative.
- Des élèves ambassadeurs participent activement à la prévention et alertent en cas de problème.
- Les équipes mobiles de sécurité interviennent aussi pour des séances de prévention et d'accompagnement.

→ Des temps forts pour sensibiliser et un réseau bien structuré

- la **Journée nationale de lutte contre le harcèlement**,
- le **Prix « Non au Harcèlement »** (NAH), dont la participation a triplé cette année,
- le **Safer Internet Day**, dédié à la protection sur internet.

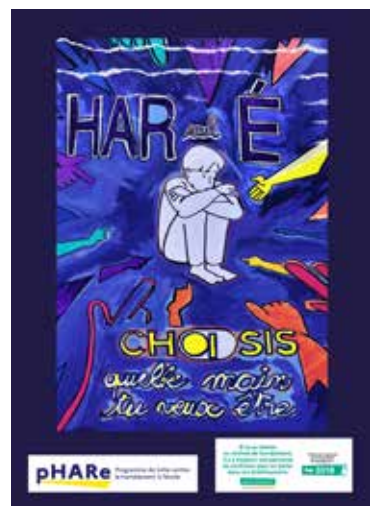
Un réseau de référents académiques, superviseurs et départementaux assure une présence efficace partout sur le territoire. L'académie d'Orléans-Tours poursuit son engagement pour garantir un environnement scolaire sûr, où chaque élève peut apprendre et grandir en confiance.

Bilan 2024-2025 dans l'académie d'Orléans-Tours

- **95,32 %** d'établissements sont labellisés Phare (75,06% en 2024-2025, +10 pts)
- **1 499** cas signalés (incluant le harcèlement numérique)
- **100%** des situations révélées sont prises en charge par le rectorat

Numéros d'urgence à retenir :

- **30 18** (numéro national et application)
- **02 38 79 38 70** (numéro académique)



Éduquer à des usages raisonnés et adaptés du numérique

→ **La mise en place de mesures adaptées pour un numérique raisonné à l'École** contribue à la construction de la citoyenneté numérique des élèves et concourt à l'acquisition de connaissances et de compétences. Elle vise à créer un cadre protecteur pour la communauté éducative permettant de limiter les effets néfastes liés à des usages des outils numériques inappropriés et une exposition prolongée aux écrans, particulièrement chez les plus jeunes enfants.

→ **La généralisation du dispositif « Portable en pause au collège »**

Le dispositif « Portable en pause au collège » consiste en une mise à l'écart du téléphone portable au collège, conformément à la loi adoptée en 2018. Elle vise à prévenir les violences en ligne, à limiter l'exposition aux écrans et à faire respecter les règles encadrant l'usage des outils numériques.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, 10 collèges se sont mobilisés pour mettre en place cette expérimentation :

- collège Marguerite-Audoux de Sancoins (18)
- collège Émile-Zola de Châteaudun (28)
- collège les Capucins de Châteauroux (36)
- collège Marie-Curie de Saint-Laurent-Nouan (41)
- collège Le Grand Clos de Montargis (45)
- collège du Chinchon de Montargis (45)
- collège Paul-Éluard de Chalette-sur-Loing (45)
- collège Pablo-Picasso de Chalette-sur-Loing (45)
- collège Alain-Fournier d'Orléans (45)
- collège Jean-Rostand d'Orléans (45)

Cette expérimentation poursuit deux objectifs :

- **l'amélioration du climat scolaire**, auquel l'usage des téléphones portables peut nuire en permettant le développement de violences (harcèlement en ligne, diffusion d'images violentes) ;
- **l'amélioration des résultats des élèves**, l'utilisation du téléphone ayant un effet déterminant sur la capacité de concentration en classe et l'acquisition des connaissances.

Il est important de rappeler que les collèges dépendent des financements des Conseils départementaux, ce qui peut parfois compliquer l'accès aux ressources nécessaires

à la mise en place de ce dispositif. Malgré ces contraintes, celui-ci est en cours d'extension et sera prochainement généralisé à un plus grand nombre de collèges au sein de l'académie.

→ **La suspension des mises à jour dans les ENT et les logiciels de vie scolaire**

Cette mesure constitue un premier levier, fondamental pour atteindre l'objectif d'un usage numérique raisonné. Elle s'inscrit pleinement dans les bonnes pratiques d'utilisation des outils numériques. **Elle vise à protéger l'équilibre entre vie scolaire, vie familiale et santé des élèves comme des personnels.**

Malgré l'intérêt reconnu des ENT et logiciels de vie scolaire dans la relation École-familles, leur consultation fréquente par les élèves pour vérifier les notes, devoirs ou emplois du temps à toute heure peut générer stress, fatigue et tensions. Des notifications et messages tardifs perturbent le quotidien des élèves, des familles et des équipes éducatives. Les échanges ou sollicitations en soirée ou en fin de semaine font peser une charge supplémentaire sur les équipes éducatives en dehors de leur temps de service. C'est pourquoi, conformément aux préconisations du rapport « Enfants et écrans », du rapport IGESR n° 24-25 140B « Usages du numérique dans la relation Écoles-familles » et de la circulaire de rentrée 2025 du 3 juillet 2025, **l'actualisation des ENT et des logiciels de vie scolaire est suspendue par défaut chaque soir de 20 h à 7 h et du vendredi 20 h au lundi 7 h** (ou du samedi 14 h pour les établissements ouverts le samedi matin), sauf urgence gérée par les directrices et directeurs d'école ou les cheffes et chefs d'établissement.

Cette mesure répond aux attentes exprimées par les élèves et leurs représentants, qui souhaitent une limitation des usages intrusifs, notamment en période d'examen. Lorsqu'un message est envoyé en dehors des horaires recommandés, un rappel clair des modalités de suspension doit s'afficher afin de sensibiliser l'expéditeur à l'impact que cela peut avoir sur les destinataires. Les modalités d'application de cette mesure de suspension sont formalisées dans le règlement intérieur et doivent être intégrées au projet d'établissement. Elles reposent sur la vigilance des équipes éducatives, la configuration adaptée des outils, y compris ceux mis à disposition par les collectivités territoriales, et sur l'engagement de chaque membre de la communauté éducative à promouvoir une culture numérique respectueuse et apaisée.



La santé scolaire : un déterminant de la réussite et du bien-être des élèves

→ Agir pour les élèves, au cœur de l'École

Face à la hausse des fragilités physiques et psychiques chez les jeunes, le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec le ministère de la Santé, engage une réforme ambitieuse de la santé scolaire.

Cette démarche s'appuie sur les conclusions des *Assises de la santé scolaire* tenues en mai 2025, qui ont permis de dresser un état des lieux et de définir de nouvelles priorités pour répondre aux besoins croissants des élèves en matière de santé.

Quatre axes majeurs ont été retenus :

- **réaffirmer les trois missions essentielles de la santé scolaire** : prévention, détection et promotion de la santé ;
- **intervenir dès le plus jeune âge** pour renforcer l'action préventive ;
- **travailler main dans la main** avec les partenaires de l'École pour assurer une prise en charge rapide et efficace ;
- **mettre la santé mentale au cœur des actions**, face à un enjeu devenu central.

Des mesures concrètes dès 2025 :

- réduction des tâches administratives des médecins scolaires pour leur permettre de se concentrer sur le terrain ;
- mise en place de protocoles santé mentale dans tous les établissements ;
- formation des personnels de direction à la santé mentale ;
- signature de conventions avec les Maisons des Adolescents et les Centres médico-psychologiques (CMP) pour faciliter l'accès aux soins ;
- nomination de 100 psychologues départementaux comme référents santé mentale.

Et à partir de 2026 :

- chaque élève bénéficiera d'une analyse personnalisée de santé ;
- les compétences psychosociales seront intégrées aux programmes scolaires ;
- le module « L'AIDER » sensibilisera les collégiens et lycéens aux signes de mal-être.

Avec cette réforme, l'école devient un lieu de prévention active et de repérage précoce,

afin que chaque élève puisse apprendre et s'épanouir dans un environnement sécurisé et bienveillant.

→ Agir pour la santé, le bien-être des élèves et la protection de l'enfance

Prévention – Détection – Promotion de la santé : recentrer les personnels sur leur cœur de métier en allégeant leur charge administrative.

Détecter dès le plus jeune âge : 100 % des élèves doivent bénéficier d'une analyse personnalisée de leur situation de santé.

Garantir une prise en charge plus efficace : faire alliance avec les partenaires de l'École.

→ Agir tous ensemble en faveur de la santé mentale

Mieux détecter et prendre en charge

- Systématiser les protocoles dédiés à la santé mentale dans toutes les écoles, les collèges et les lycées d'ici fin 2025.
- Former à la santé mentale les inspecteurs du premier degré et les personnels de direction.
- Former deux personnels repères en santé mentale dans chaque circonscription pour le premier degré et dans tous les collèges et les lycées d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026.
- Développer le partenariat avec les maisons des adolescents.
- Organiser un système de coupe-files pour faciliter l'accès des élèves aux centres médico-psychologiques (CMP).

Renforcer l'appui aux équipes éducatives

- Nommer 100 psychologues de l'Éducation nationale conseillers techniques en santé mentale (un dans chaque département) identifiés au sein de pôles départementaux santé, bien-être et protection de l'enfance.
- Renforcer la formation des personnels sociaux et de santé en faveur de la santé mentale.

Sensibiliser et prévenir

- Renforcer les compétences psychosociales des élèves pour agir sur le climat scolaire et le bien-être des élèves.
- Généraliser le déploiement d'un module de sensibilisation auprès des lycéens et expérimenter son déploiement auprès des collégiens.

→ **Égalité et diversité : l'académie d'Orléans-Tours renforce son engagement**

Dans l'académie d'Orléans-Tours, le label « Égalité professionnelle et diversité » incarne des objectifs précis :

- promouvoir l'égalité et la diversité ;
- prévenir toute forme de discrimination ;
- lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- sensibiliser l'ensemble des personnels à ces enjeux.

En juin, l'académie a lancé son **2^e plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui couvrira la période 2025-2027**.

Quelques chiffres clés

- Un réseau de 9 référents académiques et départementaux et 26 formateurs mobilisés.
- 30 formations dispensées à 570 personnels.
- 4 événements organisés dans le cadre des « chemins de l'égalité et de la diversité » : handicap, violences conjugales, racisme, LGBTphobies.
- Un engagement qui va bien au-delà de la mission dédiée, impliquant de nombreux services et personnels.

Actions marquantes de l'année

- Conférence sur les violences conjugales et intrafamiliales : comprendre, alerter, accompagner. Organisée en février à l'hôtel Dupanloup et en ligne, elle a réuni environ 150 participants (rectorat, universités, région, préfecture...).
- Création d'un livret d'accueil pour les nouveaux personnels, fruit de groupes de travail menés tout au long de l'année et finalisé en septembre.

Avec ce plan d'action renforcé, l'académie poursuit un objectif : faire de l'égalité et du respect de la diversité une réalité quotidienne pour tous les personnels.

→ **Anticiper, recruter, fidéliser : une rentrée 2025 préparée avec ambition**

À chaque rentrée, l'académie se mobilise pleinement pour garantir à chaque élève un enseignant devant sa classe.

L'affectation des titulaires sur zone de remplacement (TZR) et le recrutement de contractuels sont devenus de véritables leviers stratégiques, portés par une gestion réactive et innovante.

En 2024-2025, **1 728 enseignants non titulaires ont été accompagnés**, dont 520 en CDI et 1 208 en CDD. Les contractuels représentent désormais 10 % des équipes pédagogiques, un engagement fort au service de la continuité scolaire.

La campagne de fidélisation menée en juin a permis d'installer l'ensemble des CDI dans leur établissement pour 2025-2026 et de sécuriser le renouvellement des CDD dans les disciplines en tension (lettres modernes, économie-gestion, enseignement professionnel, psychologues).

Grâce au Salon France Travail organisé en mai dernier, 20 nouveaux contractuels ont été recrutés de manière anticipée sur des contrats allant jusqu'en août 2026, dans des domaines variés allant des lettres aux métiers de la sécurité.

Des annonces ciblées sont régulièrement mises en ligne sur le portail de recrutement « Rejoindre l'Éducation nationale ». Parallèlement, l'académie mise sur des solutions innovantes comme le recours aux professeurs associés (professionnels qui interviennent en classe tout en conservant leur activité) offrant ainsi une ressource précieuse pour répondre aux besoins spécifiques de certaines disciplines.

Quelques chiffres - Rentrée 2025-2026

1^{er} degré :

- moins 23 postes
- moins 4 233 élèves de prévision 2024 à prévision 2025

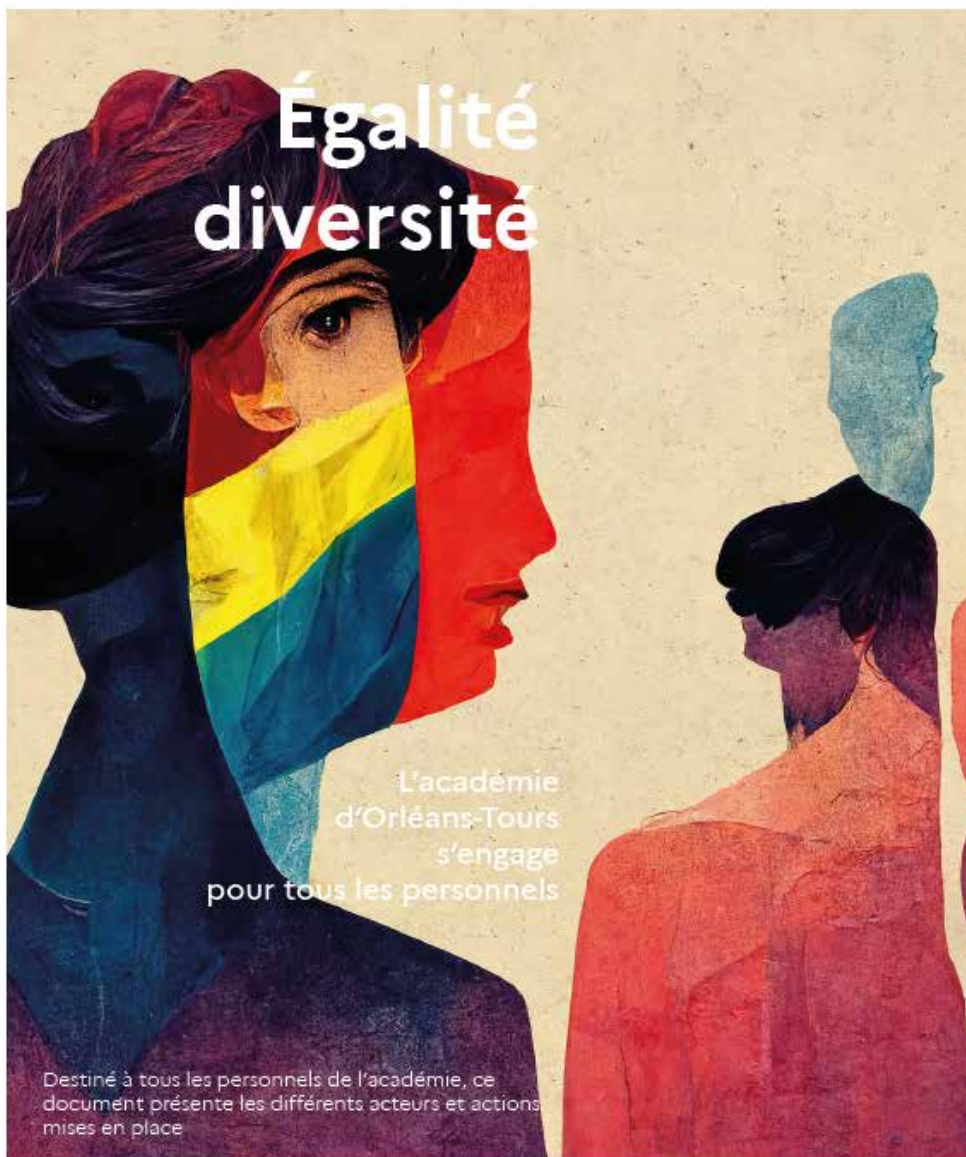
--> pour maintenir le nombre de postes pour 100 élèves (P/E) de chacun des départements au regard de la démographie, le nombre d'emplois supprimé par département aurait pu être de 210.

Le taux d'encadrement connaît une progression régulière depuis une décennie. Il s'élevait à 5,22 en 2015, à 5,64 en 2020, et devrait atteindre 6,11 en 2025 selon les prévisions.

2nd degré :

- plus 18 postes
- moins 1 115 élèves de prévision 2024 à prévision 2025

Objectif atteint : des équipes prêtes, des remplacements assurés et une rentrée 2025 qui s'annonce sous le signe de la mobilisation collective et de l'efficacité opérationnelle.





3

***Une École
émancipatrice
pour assurer
l'avenir de
chaque élève***

1.

Le programme « Éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité »

→ **Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité : 3 axes communs à tous les niveaux**

- Se connaître, vivre, grandir avec son corps
- Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir
- Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

EVAR (Éducation à la vie affective et relationnelle) :

- organisé par l'enseignant en fonction du projet défini en conseil des maîtres.

EVARS (Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité) :

- intégré aux enseignements disciplinaires ;
- créneaux dédiés dans les emplois du temps (3 séances de 2 heures réparties sur l'année scolaire) ;
- animé par des enseignants sensibilisés et formés, avec l'appui des personnels de santé, sociaux et éducatifs.

→ **Nouveau cap pour l'éducation à la vie relationnelle**

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) devient un rendez-vous incontournable pour tous les élèves, de la maternelle au lycée.

Trois séances par an sont organisées, adaptées à l'âge et au niveau de chacun. Elles abordent des sujets essentiels : le respect, l'égalité, la prévention du harcèlement, la lutte contre les discriminations, la connaissance de son corps, la santé, ou encore l'éducation à la citoyenneté. La participation est obligatoire. Dès le plus jeune âge, les élèves sont sensibilisés aux relations respectueuses et à la notion de consentement. Au fil des années, les contenus évoluent pour intégrer des thèmes comme la contraception, la prévention des infections sexuellement transmissibles, l'égalité entre les sexes ou encore l'usage responsable du numérique.

Chaque école ou établissement désigne un référent EVARS - enseignant, personnel de santé, psychologue ou éducateur - qui veille à la bonne organisation et à la cohérence des séances. Une équipe académique coordonne l'ensemble, met à disposition des ressources et forme les équipes éducatives. Concrètement, **au premier degré, on apprend**

à mieux se connaître, à respecter les autres, à vivre ensemble et à prévenir les violences, notamment sexistes et sexuelles. Des mises en situation simples permettent de parler du consentement : « Est-ce que je peux m'asseoir à côté de toi ? », « Est-ce que je peux te prendre la main ? », « Est-ce que je peux te prendre dans les bras pour te consoler ? ».

Au second degré, les séances vont plus loin : santé, reproduction, contraception, prévention des IST, égalité filles-garçons, lutte contre les stéréotypes et les discriminations, prévention du harcèlement et des violences sexuelles, mais aussi réflexion sur les usages du numérique.

En résumé, **l'EVARS donne aux jeunes les clés pour grandir en confiance, faire des choix responsables et construire des relations respectueuses tout au long de leur vie.**

→ **Plus de 20 ans d'engagement pour l'éducation à la sexualité dans l'académie d'Orléans-Tours**

Dans l'académie d'Orléans-Tours, les séquences dédiées à l'éducation à la sexualité (EAS) sont mises en place depuis 2001. Depuis plus de vingt ans, notre académie investit fortement dans la formation des personnels qui interviennent auprès des élèves.

Chaque année, plus de 200 intervenants du second degré sont formés par une équipe académique spécialisée, elle-même certifiée « formateur d'intervenants » sur cette thématique. Aujourd'hui, l'académie dispose de cinq formateurs chargés d'animer les sessions départementales. Ces formateurs sont volontaires et travaillent en groupes pluridisciplinaires.

Entre 2001 et 2015, plus de 2 000 personnes ont suivi la formation d'intervenant pour le second degré. **Depuis 2015, environ 1 300 personnels supplémentaires ont été formés, portant le total à plus de 3 300 personnels qualifiés pour animer ces séquences.**

→ **La déclinaison académique du plan de formation national EVARS**

Dans le cadre du nouveau programme EVARS, la première formation des formateurs s'est tenue en mai. Elle s'adresse à tous les intervenants qui animeront les ateliers territoriaux.

Au total, **25 ateliers seront organisés dans l'académie** pour un public large de personnes-ressources en établissement ou en circonscription, afin d'accompagner la mise en œuvre du programme. Un parcours M@gistère, développé au niveau national, est proposé à l'ensemble des personnels.

En parallèle, un groupe de cinq chefs d'établissement élabore le conducteur d'animation des réunions départementales, en lien avec les directeurs académiques et les personnels de direction.

→ Une école plus inclusive, un engagement renforcé

À la rentrée 2025, près de 20 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles et établissements de l'académie, contre 8 000 en 2006. Pour la deuxième année consécutive, un équilibre inédit se profile : autant d'élèves concernés dans le premier degré que dans le second. Une avancée significative vers l'égalité des parcours scolaires.

Pour accompagner la scolarisation de ces élèves, l'académie s'appuie sur un réseau dense et en expansion :

- **219** dispositifs ULIS école (Unités localisées pour l'inclusion scolaire)
- **220** dispositifs ULIS collège, dont 8 nouvelles ouvertures prévues à la rentrée. Aujourd'hui, sur **230** collèges publics, **195** disposent d'un dispositif ULIS, et certains, comme dans le Loiret, en comptent deux.
- **44** dispositifs ULIS lycée, avec **4** créations récentes.

Au total, ce sont près de **5 000 personnels** - AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap), enseignants spécialisés - qui œuvrent chaque jour pour une école pleinement inclusive.

Coopérer et innover pour sécuriser les parcours

En lien étroit avec l'ARS (Agence régionale de santé) et les acteurs médico-sociaux et sanitaires, l'académie renforce la sécurisation du parcours scolaire et l'accompagnement des enseignants. Dans le cadre de la stratégie interministérielle TND (troubles du neurodéveloppement : autisme, Dys, TDAH, TDI), la dynamique se poursuit avec la création de 3 nouveaux DAR (Dispositif d'autorégulation) à Tours, Bourges et Pithiviers. L'objectif est d'améliorer la confiance dans les apprentissages et de développer l'autonomie de l'élève tout en lui apprenant à gérer ses émotions et son comportement.

31 dispositifs DAR sont ainsi mis en place dans notre académie.

→ Le déploiement des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) : une réponse de proximité pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

Une réponse concrète et de terrain pour les élèves et leurs familles

Le PAS vient compléter les dispositifs existants pour apporter une réponse de première intention afin de répondre aux besoins des élèves qui rencontrent une difficulté d'accès aux apprentissages et d'accompagner les familles et les équipes pédagogiques.

Chaque PAS constitue un point d'entrée de proximité, il permet :

- **de conseiller** les familles dans la compréhension et la mise en œuvre des aides ;
- **de soutenir** les équipes pédagogiques par un accompagnement conjoint et des aménagements adaptés ;
- **de proposer** des interventions rapides et ciblées auprès des élèves, en classe ou en dehors ;
- **de faciliter** les démarches avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et les professionnels médico-sociaux. Il est coordonné par une équipe opérationnelle composée d'un enseignant coordonnateur de l'Éducation nationale et d'un éducateur du secteur médico-social, appuyé par un AESH référent, ainsi que par une équipe élargie de professionnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social.

Concrètement, le PAS comment ça se passe ?

Si je suis une famille, je peux saisir directement le Pôle d'Appui à la Scolarité. Un rendez-vous est fixé avec le coordonnateur et l'éducateur. La rencontre peut se dérouler dans les locaux du PAS ou si je ne peux pas me déplacer, l'équipe peut se rendre dans l'établissement de scolarisation. Les membres du PAS analysent les besoins identifiés et coordonnent l'accompagnement.

Si je suis enseignant, je peux saisir le PAS. Après la saisie, les membres du PAS, analyse la demande, les besoins de l'élève concerné

pour apporter une solution adaptée :

- **une réponse** pédagogique et/ou éducative (aménagement, visite en classe, prêt de matériel pédagogique, accompagnement en classe par l'éducateur spécialisé) ;
- **une mobilisation** des ressources de l'Éducation nationale et du médico-social.

s'appuyant sur une coopération étroite entre l'Éducation nationale, le secteur médico-social et les familles.

Un déploiement progressif jusqu'en 2027

Les PAS ont été mis en place à la rentrée 2024 dans quatre départements préfigurateurs : l'Eure-et-Loir, l'Aisne, la Côte d'Or et le Var.

Dans l'Eure-et-Loir :

- 18 PAS couvrent le département, répartis sur 6 territoires.
- Chaque PAS repose sur une équipe fonctionnelle :
 - 1 coordonnateur (Éducation nationale) ;
 - 1 éducateur (secteur médico-social) ;
 - 1 AESH référent ;
 - complétée par des équipes médico-sociales : ergothérapeutes, psychologues, neuropsychologues et des personnels de l'Éducation nationale comme les professeurs ressources « troubles neurodéveloppementaux » par exemple.

Déploiement progressif dans 3 nouveaux départements à la rentrée 2025 :

- Loiret : 2 PAS
- Indre-et-Loire : 2 PAS
- Indre : 4 PAS

Le déploiement des PAS s'effectue en étroite coordination avec l'Agence Régionale de Santé, les services départementaux de l'Éducation nationale et les établissements médico-sociaux, dans une logique de coopération renforcée.

Des premiers résultats encourageants

Les premiers retours d'expérience, notamment dans l'Eure-et-Loir, sont très positifs :

- 630 saisines enregistrées en 2024-2025 ;
- 82 % des élèves accompagnés relèvent du droit commun ;
- un délai maximum de 15 jours entre la demande et la première intervention ;
- une forte satisfaction des familles et des équipes pédagogiques grâce à la réactivité et la qualité de l'accompagnement.

Vers une École pleinement inclusive - une école pour Tous

Le PAS est un véritable levier structurant pour faire de l'École inclusive une réalité concrète et effective pour tous les élèves. Il permet de passer d'une logique de compensation à une logique d'accessibilité.

L'objectif est clair : garantir à chaque élève un parcours scolaire adapté à ses besoins, en

→ L'option santé en lycée

Face à la désertification médicale qui touche la région Centre-Val de Loire, l'académie d'Orléans-Tours a mis en place une option santé en lycée. **Ce dispositif permet aux élèves intéressés par les métiers de la santé de confirmer leur vocation**, tout en les encourageant à poursuivre leurs études supérieures dans la région afin, à terme, de s'y installer comme praticiens. **L'Éducation nationale prend ainsi pleinement part à la lutte contre ce défi majeur de santé publique.**

L'option s'organise autour de trois axes :

- renforcement disciplinaire en SVT, mathématiques et physique-chimie, assuré par des enseignants de l'établissement, avec l'appui des inspecteurs concernés ;
- développement des compétences psychosociales indispensables à l'exercice des métiers de soin ;
- découverte des filières et des métiers de la santé, grâce à des conférences, stages, immersions, visites, interventions de professionnels, forums et présentations de formations.

Les métiers abordés couvrent un large champ, du médical au paramédical : médecin, infirmier, psychologue, dentiste, podologue, pharmacien, ostéopathe...

Des partenariats solides sont noués avec les universités, les IFSI (Institut de formation en soins infirmiers), les CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé), les hôpitaux et professionnels de santé. Dans certains établissements, une préparation au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) est également proposée.

Le bilan est très positif : les chefs d'établissement saluent l'intérêt du dispositif et la motivation des élèves, qui poursuivent presque tous l'option jusqu'en terminale. Dans les lycées ayant des terminales cette année, entre 80 % et 95 % des élèves ont formulé, sur Parcoursup, des vœux en lien avec les métiers de la santé.

Implantation et effectifs

L'option santé est implantée dans 6 lycées de l'académie (un par département) :

- Alain-Fournier à Bourges (18)
- Émile-Zola à Châteaudun (28)
- Pierre et Marie-Curie à Châteauroux (36)

- Thérèse-Planiol à Loches (37)
- Claude-de-France à Romorantin (41)
- En Forêt à Montargis (45)

Recrutement des élèves, valorisation de leur engagement

Dans la majorité des établissements, les élèves souhaitant intégrer l'option santé doivent rédiger une lettre de motivation. Dans certains lycées, comme le lycée en Forêt de Montargis, un entretien individuel est également organisé.

L'option est généralement proposée aux élèves suivant la tripléte physique-chimie / SVT / mathématiques, ou au moins deux de ces enseignements, dès la classe de seconde pour certains établissements.

La participation à l'option est valorisée dans le cadre du Parcours Avenir, et le suivi de l'option peut être mentionné dans le livret scolaire ou sur Parcoursup, soulignant ainsi l'engagement et la motivation des élèves.

Perspectives

À la rentrée 2025, les 6 lycées déjà engagés continueront de proposer l'option santé, tandis que 2 nouveaux lycées, situés dans l'Indre et dans le Cher, viendront s'ajouter au dispositif, offrant ainsi cette opportunité à un nombre encore plus large d'élèves motivés.

→ Le plan Avenir

L'orientation, un choix pour chacun

L'orientation doit permettre à chaque élève de construire son avenir. Pourtant, elle reste trop souvent un parcours semé d'obstacles plutôt qu'un chemin d'émancipation. Faute d'accompagnement, et les inégalités persistent, remettant en cause la promesse républicaine.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 60 % des parents jugent l'information sur les formations et filières insuffisante, un lycéen sur deux ne se sent pas bien accompagné, et les écarts sociaux et territoriaux sont criants. Les stéréotypes de genre continuent également de peser sur les choix des élèves. Pour répondre à ces enjeux, le ministère lance un plan ambitieux : **le plan « Avenir »**. L'École ne doit pas se contenter de distribuer les rôles ; elle doit permettre à chacun de choisir librement le sien.

Dès la classe de 5^e, chaque élève bénéficiera

d'un programme complet d'éducation à l'orientation : demi-journées dédiées, visites, stages, rencontres avec des professionnels et des modèles inspirants. Les Régions, chargées de l'information sur les formations, seront pleinement partenaires de ce dispositif.

Les professeurs principaux, grâce à leur connaissance approfondie de leurs classes, seront en première ligne pour accompagner les élèves. **Dès 2025, 30 000 enseignants seront formés pour faire de l'orientation un vrai temps pédagogique.** Dans les lycées volontaires, ils deviendront référents de groupes d'élèves suivis sur la durée.

Les familles seront pleinement associées : guides en ligne sur les ENT (Espace numérique de travail), temps de dialogue renforcés avec les équipes pédagogiques, et simplification des noms de filières pour mieux comprendre, mieux décider et mieux accompagner.

Une plateforme unique, Avenir(s), co-portée avec les Régions, sera déployée dans tous les établissements. Élèves, parents et enseignants y trouveront des ressources, des fiches métiers et un portfolio personnel pour suivre le parcours de chaque élève.

D'autres mesures viendront compléter le plan : **actions pour l'équité territoriale, rééquilibrage des filières scientifiques, valorisation des filières professionnelles.**

Toutes visent un même objectif : dans un monde en transformation, l'orientation doit élargir les horizons, donner confiance et ouvrir tous les possibles.

Bien s'orienter, c'est former une jeunesse libre, éclairée et ambitieuse.

Les 6 priorités du Plan Avenir

- **Priorité 1 :** faire de l'orientation un projet partagé.
- **Priorité 2 :** éduquer à l'orientation pour permettre à chaque élève de devenir acteur de son parcours.
- **Priorité 3 :** mieux préparer les élèves aux études supérieures.
- **Priorité 4 :** faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur.

- **Priorité 5 :** mieux prendre en compte les besoins du pays, notamment dans les filières numériques, technologiques et d'ingénierie
- **Priorité 6 :** conforter la complémentarité des actions de l'État et des Régions en matière d'orientation.

→ **Le dispositif Parcoursup**

Cette année, le nombre de lycéens inscrits et ayant confirmé un vœu sur Parcoursup, ainsi que le nombre de formations proposées, sont en hausse.

Les bacheliers ayant accepté définitivement une proposition ont pu entamer leurs démarches d'inscription dès la publication des résultats en juillet. Les candidats de la session de remplacement en septembre conservent leur place jusqu'à la proclamation de leurs résultats.

Depuis le 10 juillet, la phase principale est close. La phase complémentaire, ouverte jusqu'au 11 septembre, offre aux candidats sans solution la possibilité de formuler jusqu'à dix nouveaux vœux parmi les formations disposant encore de places.

Les candidats n'ayant reçu que des réponses négatives à leurs vœux sélectifs bénéficient, depuis juin, d'un accompagnement personnalisé dans les lycées, les CIO (Centre d'Information et d'orientation) et les universités. Les commissions d'accès à l'enseignement supérieur travaillent avec les candidats en attente ou sans proposition pour redéfinir leur projet, en explorant toutes les opportunités, y compris la mobilité inter-académique ou des formations initialement non envisagées.

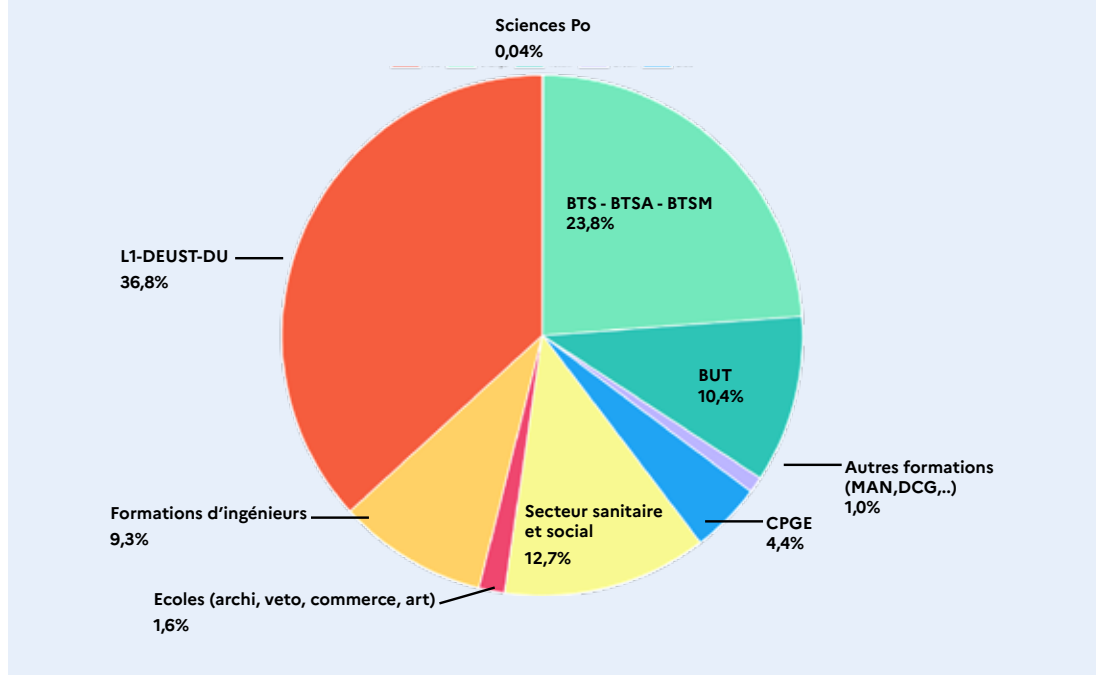
Les équipes pédagogiques, les services d'orientation et les conseillers Parcoursup restent pleinement mobilisés pour guider chaque candidat dans ses choix et l'aider à construire son parcours d'études.

Chiffres clés - Parcoursup 2025

30 295 candidats ont formulé au moins un vœu confirmé dans Parcoursup. Parmi eux, **21 897** étaient scolarisés en 2024/2025 en terminale. Les autres candidats étaient soit des réorientés de l'enseignement supérieur, soit des bacheliers des années antérieures. Le 19 août 2025, parmi les bacheliers de l'académie, on comptait :

- **97,5 %** des bacheliers généraux ayant reçu au moins une proposition (98,2% pour les boursiers)
- **89,9 %** des bacheliers technologiques ayant reçu au moins une proposition (90,4% pour les boursiers)
- **77,7 %** des bacheliers professionnels ayant reçu au moins une proposition (77,7% pour les boursiers)

Répartition des vœux confirmés en phase principale par les candidats de terminale de l'académie d'Orléans Tours



→ Les stages de seconde

Un nouvel élan pour l'orientation et le lien école-entreprise

Depuis juin 2024, tous les élèves de seconde générale et technologique réalisent un stage d'observation de deux semaines en entreprise, en administration ou en association. Objectif : leur offrir une découverte concrète du monde professionnel et les aider à préparer leurs choix d'orientation, tout en renforçant les liens entre l'école et les acteurs économiques publics et privés.

Pour garantir le succès de ce projet, l'académie d'Orléans-Tours collabore étroitement avec le Conseil régional Centre-Val de Loire, s'engageant dans plusieurs initiatives :

- mobilisation des différents réseaux afin de sensibiliser les acteurs économiques à l'importance de l'accueil des élèves de seconde ;
- réunion entre les acteurs économiques, le président de Région, et le recteur d'académie pour discuter des enjeux et des opportunités liés aux stages de seconde ;
- encouragement des entreprises et autres employeurs à s'impliquer activement dans l'information sur les métiers, en facilitant l'accès des élèves à ces environnements professionnels ;
- mise en avant des initiatives et actions exemplaires pour les rendre plus attractives

et encourager une participation plus large ;

- sensibilisation des partenaires aux objectifs et à l'importance de ces stages, en lien avec la plateforme nationale dédiée aux stages.

En parallèle, l'académie soutient l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) dans le développement du dispositif « Stages de 2^{de} connectés », qui propose des visioconférences métiers et des ateliers thématiques (égalité femmes-hommes, entrepreneuriat, transition écologique et numérique), permettant aux élèves de découvrir différents secteurs même à distance.

En 2025, environ 90 % des élèves de seconde de l'académie avaient trouvé un stage. 1 575 offres ont été déposées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont 71 par le rectorat. Les stagiaires accueillis dans ses services ont reçu un livret de stage. Parmi les initiatives phares, la DRANE (Direction de région académique du numérique pour l'éducation) a proposé un stage dédié à l'intelligence artificielle, assuré par l'université d'Orléans, qui a accueilli 50 élèves (21 filles, 29 garçons).

Ce bilan témoigne du dynamisme des partenaires et de l'engagement collectif pour faire de ce stage une étape clé dans la réussite des parcours d'orientation.

4.

L'égalité entre les filles et les garçons

→ La poursuite du plan « Toutes et tous égaux »

Dans le cadre du plan interministériel 2023-2027 Toutes et tous égaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes, **une quatrième campagne de labellisation Égalité filles garçons** s'ouvre en 2025-2026 pour les établissements du second degré. Le label aide les équipes éducatives à mener des actions pédagogiques continues à l'échelle de leur établissement. Les trois premières campagnes lancées en 2022, 2023 et 2024 ont permis de labelliser **plus de 1 500 établissements**. La dynamique se poursuivra résolument en 2025-2026, conformément aux objectifs du plan interministériel qui vise à **engager l'ensemble des établissements du second degré dans la démarche d'ici 2027**.

Des expérimentations menées dans plusieurs académies ont ouvert la voie à une **généralisation de la labellisation dans le premier degré**. Parallèlement, une réflexion est menée pour **favoriser une labellisation à l'échelle des territoires éducatifs**, avec l'ambition de renforcer la continuité éducative et l'ancrage territorial de la politique d'égalité entre les filles et les garçons.



→ Le plan « filles et maths »

Le système éducatif doit permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances et les compétences essentielles à une insertion professionnelle réussie. L'apprentissage des mathématiques doit permettre à tous les élèves de disposer d'un socle de base qui leur servira dans leur quotidien et à développer leur esprit critique. Il doit permettre à celles et ceux qui le souhaitent de poursuivre des études dans des filières scientifiques et à terme de contribuer au développement et à la compétitivité du pays.

Aujourd'hui, en France, alors que **42 % des filles suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale**, elles ne représentent que **25 % des étudiants qui intègrent des formations supérieures conduisant aux métiers d'ingénieurs et du numérique**. Cette proportion stagne depuis 20 ans.



Ce décrochage apparaît dès le CP. Si l'appétence des filles pour les mathématiques est équivalente à celle des garçons à la rentrée, un écart apparaît dès le 1^{er} trimestre et se creuse tout au long de la scolarité.

Ces choix sont pénalisants pour les filles qui s'orientent vers des métiers moins rémunérateurs.

En 2023, on note un écart de salaire de 14,2 % entre les femmes et les hommes à temps de travail identique. Ces choix sont aussi pénalisants pour l'économie française : il manque plus de 20 000 ingénieurs et 60 000 techniciens formés chaque année en France.

Face à ce constat, un travail a été mené conjointement par l'Inspection générale des finances (IGF) et par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) pour analyser plus précisément cette situation et formuler des propositions. Ce rapport intitulé « Filles et mathématiques : lutter contre les stéréotypes, ouvrir le champ des possibles » a été remis à la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Elisabeth Borne.

L'un des principaux constats de ce rapport est la persistance des stéréotypes de genre au sein de la société mais aussi dans les classes, qui contribue à détourner les filles des enseignements scientifiques conduisant aux métiers d'ingénieur et du numérique.

En réponse, la ministre lance un plan d'actions pour mobiliser la communauté éducative et les parents afin d'inciter les jeunes filles à se former aux sciences de l'ingénieur et du numérique.

Ce plan d'actions repose sur trois piliers

Pilier 1 : former et sensibiliser les personnels de l'Éducation nationale

- **Mesure 1 :** dès la rentrée 2025, tous les professeurs de l'Éducation nationale bénéficieront d'une sensibilisation aux biais de genre.
- **Mesure 2 :** dès la rentrée 2025, un plan de formation pluriannuel permettra de former tous les professeurs des écoles et les professeurs de mathématiques du second degré à la prévention des biais de genre et des stéréotypes dans l'apprentissage des mathématiques.
- **Mesure 3 :** dès la rentrée 2025, une charte de lutte contre les stéréotypes sera affichée en salle des maîtres et en salle des professeurs.

Pilier 2 : renforcer la place des filles dans les enseignements qui ouvrent vers les filières d'ingénieur et du numérique

Les filles représentent 55 % des élèves de seconde générale et technologique.

En classe de première, 48 % de filles choisissent l'enseignement de spécialité de mathématiques. En terminale, seules 42 % d'entre elles conservent cet enseignement et à peine 33 % font le choix de l'enseignement optionnel de mathématiques expertes.

- **Mesure 4 :** la mise en place d'objectifs cibles dès le lycée.
- **Mesure 5 :** la création de classes à horaires aménagés en 4^e et en 3^e en mathématiques et en sciences avec des partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche. Une expérimentation sera lancée dès la rentrée 2025 dans cinq académies : Amiens, Bordeaux, Martinique, Nancy-Metz et Normandie, avec la création d'une dizaine de classes.
- **Mesure 6 :** la mise en place de cible de filles à l'entrée en CPGE scientifique avec un minimum de 30 % en 2030.
- **Mesure 7 :** une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes professeurs en classe préparatoire scientifique

Pilier 3 : ouvrir les horizons des jeunes filles et susciter des vocations

- **Mesure 8 :** la mise en place de rencontres systématiques avec des rôles modèles de la 3^e à la terminale

→ La place des filles dans le numérique



Dans l'académie d'Orléans-Tours, de nombreuses actions sont menées pour promouvoir la place des filles dans le numérique, notamment à travers

l'organisation d'ateliers « Numérique et mixité » en écoles, collèges et lycées. À la suite d'une sensibilisation au codage et à l'intelligence artificielle, ces ateliers font intervenir une femme de la « Tech », qui vient présenter son métier.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, le choix a été fait de concentrer ces ateliers dans les collèges ruraux ou situés en quartiers prioritaires, c'est-à-dire dans des établissements dont la population est à la fois la plus éloignée des réseaux professionnels et la plus exposée au risque de fracture numérique.

Ainsi, le collège Anatole-France de Châteaudun (28) a bénéficié d'un atelier « Numérique et orientation », tandis que le collège Maurice-de-Vlaminck de Brezolles (28) a participé à un atelier « Intelligence artificielle, numérique et mixité ».

Ces initiatives ont notamment permis l'organisation de week-ends « Girls Can Code », où des participantes apprennent à coder. L'un de ces événements, organisé à l'IUT de Chartres (28), a accueilli 34 jeunes filles d'Eure-et-Loir.

Une expérimentation a également été menée dans le Montargois auprès de deux collèges Pierre-Auguste-Renoir de Ferrières-en-Gâtinais (45) et Paul-Éluard de Châlette-sur-Loing (45) afin de former les équipes enseignantes aux bases de l'IA, complétées par un module « Mixité et numérique » et des ateliers en classe. Ce projet sera déployé sous forme de 500 ateliers destinés aux collégiens au cours des deux prochaines années.

Depuis la rentrée 2023, 35 collèges de l'académie expérimentent une option informatique en classe de 3^e, avec condition de parité filles-garçons. Parmi eux, le collège Léonard-de-Vinci de Romorantin (41) compte 26 élèves inscrits, dont 17 filles, ayant suivi l'option tout au long de l'année.

À compter de la rentrée 2025, cette option deviendra « Informatique et IA » et visera à encourager filles et garçons à poursuivre cette thématique au lycée.

Des kits robotiques ont également été mis à disposition dans toutes les circonscriptions de l'académie, permettant, après formation, de mettre en place des activités de programmation et de robotique dans les écoles. L'objectif est de susciter des vocations scientifiques et de lutter dès le plus jeune âge contre les stéréotypes de genre qui éloignent les filles des filières technologiques et numériques.

Le défi robotique Trail 37, organisé en juin à l'école Polytech de Tours (37), illustre cette

dynamique. Huit écoles ont participé à ce concours, qui consistait à construire une maquette et à y faire évoluer un robot en programmant quatre figures imposées. La classe de CM1 de l'école élémentaire Alain de Tours (37) a remporté le premier prix. Ce défi sera renouvelé cette année. La plupart de ces robots permettent des activités numériques débranchées (sans écran).



Dans le cadre du TNE du Cher (Territoire numérique éducatif), des défis « Mixité et numérique » seront lancés à partir de la rentrée 2025. Les élèves d'écoles et de collèges devront concevoir un projet sur cette thématique. Un événement final réunira les classes participantes, permettra de récompenser les projets et de les valoriser. Cette année, le défi portait sur « Biodiversité et numérique ». Le premier prix a été attribué au collège Albert-Camus de Vierzon (18) pour le projet Biodiversité et santé.



5.

L'École comme levier d'égalité des chances

→ Les cités éducatives

Créées en 2019, les Cités éducatives ont pour ambition d'offrir un accompagnement renforcé aux enfants et à leurs familles, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle des jeunes adultes, grâce à l'intervention de professionnels de l'éducation et du social.

Ce label repose sur une dynamique territoriale collaborative, impliquant une diversité d'acteurs : institutions publiques, collectivités locales, structures éducatives, familles, associations d'éducation populaire, ainsi que l'Éducation nationale.

Le dispositif est aujourd'hui implanté dans environ 200 communes ou intercommunalités, en Métropole comme en Outre-mer. Il vise à renforcer les politiques

publiques en direction de la jeunesse vivant dans les quartiers prioritaires. L'objectif est d'accompagner de manière continue les parcours des jeunes, de la toute petite enfance jusqu'à l'entrée dans la vie active, en mobilisant l'ensemble des partenaires éducatifs, aussi bien dans qu'autour de l'école.

Le 27 mai, un Plan national a été annoncé : il prévoit la création de **40 nouvelles Cités éducatives** et un investissement de 80 millions d'euros pour couvrir 600 quartiers prioritaires.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, il existe 4 cités éducatives : 1 à Blois, 1 à Dreux / Vernouillet, 1 à Orléans et 1 à Montargis.

ZOOM SUR LE COLLÈGE DU GRAND-CLOS À MONTARGIS (45)

→ **Le collège du Grand-Clos, situé à Montargis**, a été officiellement labellisé « Cité éducative » le 27 mai par Élisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Juliette Méadel, ministre déléguée auprès du ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargée de la Ville. Cette mesure, issue des promesses faites après les émeutes de juin 2023, vise à renforcer l'accompagnement éducatif, social et culturel des jeunes pour prévenir la violence et le décrochage scolaire.

Le dispositif regroupera 28 établissements de l'agglomération montargoise, soit plus de 4 000 élèves, en mobilisant divers acteurs (Éducation nationale, CAF, associations, collectivités).

→ Les Territoires éducatifs ruraux (TER)

Les Territoires Éducatifs Ruraux (TER) constituent un engagement partagé entre l'académie, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs du territoire. Leur finalité est d'accompagner les enfants et les jeunes, de la maternelle jusqu'à l'insertion professionnelle, en tenant compte des spécificités et des besoins de chaque bassin de vie.

Pourquoi un tel dispositif ?

Si les élèves des zones rurales réussissent globalement bien à l'école, ils rencontrent des difficultés particulières lorsqu'il s'agit d'envisager leur avenir. Beaucoup s'autocensurent dans leurs choix

d'orientation en raison :

- de l'éloignement des établissements de formation ;
- d'un accès limité à certains métiers ;
- et parfois d'un manque de visibilité sur les opportunités existantes.

Résultat : malgré un bon niveau scolaire, leurs ambitions apparaissent souvent plus modestes que celles des élèves en milieu urbain. Les TER proposent une réponse concrète à ce défi, en rapprochant l'école, les familles et les partenaires locaux afin d'élargir les perspectives offertes aux jeunes.

Un fonctionnement ancré dans les territoires

Chaque TER repose sur **un réseau éducatif structuré autour d'un collège et des écoles qui y sont rattachées**. Déployé dans **23**

territoires pilotes en France, ce dispositif s'adapte aux besoins locaux et développe une identité propre à chaque territoire, avec une coloration thématique spécifique (par exemple : orientation, numérique, culture ou encore mobilité).

Des actions concrètes et variées

Les projets menés dans le cadre des TER couvrent plusieurs domaines essentiels :

- soutien à la réussite scolaire ;
- bien-être et santé ;
- ouverture culturelle et citoyenne ;
- accompagnement des familles et appui aux enseignants.

Une ambition claire pour les élèves

Grâce aux Territoires Éducatifs Ruraux, chaque enfant doit pouvoir :

- apprendre dans de bonnes conditions ;
- s'épanouir pleinement à l'école ;
- construire un projet d'avenir ambitieux et réaliste ;
- accéder aux mêmes opportunités que les jeunes des zones urbaines.

Un projet collectif et fédérateur

La réussite des TER repose sur la coopération entre **écoles, collègues, élus locaux, associations, acteurs économiques et structures culturelles**. Ensemble, ils forment un réseau solide au service de l'égalité des chances, de l'ouverture et de l'ambition pour la jeunesse.

Les Territoires Éducatifs Ruraux incarnent ainsi un projet collectif porteur d'avenir : ils renforcent la cohésion territoriale, valorisent les atouts du monde rural et donnent aux enfants les moyens de croire en leurs capacités, sans autocensure.

Il existe 14 TER dans l'académie : 1 dans le Cher, 3 dans l'Eure-et-Loir, 1 dans l'Indre, 3 dans l'Indre-et-Loire, 3 dans le Loiret et 3 dans le Loir-et-cher.

ZOOM SUR LES TER DU LOIRET ET DE L'EURE-ET-LOIR

→ **Dans le Loiret, plusieurs conventions de projets Territoires Éducatifs Ruraux (TER) ont été signées :**

- en janvier 2024, la première convention « Les temps de l'enfant » a été conclue dans la circonscription du premier degré de Pithiviers ;
- une deuxième convention a été établie avec les élus du territoire de Briare ;
- une troisième convention a été signée avec ceux de Sainte-Geneviève-des-Bois ;
- un projet est actuellement en cours d'élaboration avec les élus du territoire de Bellegarde.

→ **Dans l'Eure-et-Loir, trois TER structurent le paysage éducatif local :**

- le TER de Brezolles, qui regroupe 4 écoles, soit 21 classes ;
- le TER d'Authon-du-Perche, réunissant 6 écoles, soit 19 classes ;
- le TER de Toury, fédérant 7 écoles, soit 41 classes.

ZOOM SUR LE PER (PÔLE ÉDUCATIF RURAL) DE BLANCAFORT (18)

→ **Le Pôle Éducatif Rural illustre** la capacité d'un territoire à unir ses forces pour offrir une éducation ambitieuse. En mutualisant ressources culturelles, sportives, de transport et périscolaires, les élus redonnent vitalité et attractivité à la ruralité. L'Éducation nationale s'y engage pleinement, avec une formation collective des enseignants et la création d'un poste de coordination pour stimuler l'innovation pédagogique et le travail en équipe. L'objectif est clair : allier réussite des élèves et bien-être des enseignants. Cette expérimentation, évaluée après trois ans, incarne une vision moderne et audacieuse de l'éducation en milieu rural. La convention de ce nouveau PER a été signée le 25 août 2025.

Cinq communes, six écoles sont associées dans le PER :

- école de Blancafort
- école de Oizon
- école de Clémont
- école de Brinon-sur-Sauldre
- école élémentaire d'Argent-sur-Sauldre
- école maternelle d'Argent-sur-Sauldre

→ Les internats d'excellence

Les internats d'excellence visent à accompagner les collégiens et lycéens en répondant à leurs besoins éducatifs et pédagogiques, afin de maximiser leur potentiel. Ces établissements offrent un cadre de vie où les élèves résident toute la semaine, entourés d'adultes encadrants. Ils bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé, incluant révision des cours et soutien au travail personnel, ainsi que des activités sportives et culturelles collectives.

Ces internats s'adressent à tous les élèves motivés qui cherchent à réussir leurs études, à construire leur projet professionnel, et à développer leur sens des responsabilités et de la vie en communauté. Ils sont

particulièrement adaptés aux élèves confrontés à des difficultés sociales, économiques ou familiales.

Les élèves peuvent postuler pour intégrer un internat d'excellence, indépendamment de la distance géographique, en choisissant des formations qui les intéressent. Les internats d'excellence peuvent avoir une « coloration » thématique ou professionnelle, ce qui renforce la visibilité de leur offre éducative et garantit un accès égal à divers domaines, comme les arts, le sport, les langues, le numérique, le développement durable, les sciences, ou la découverte d'un métier.

25 internats d'excellence sont labellisés au sein de notre académie.

18 Cher	Lycée polyvalent Édouard-Vailland	Vierzon
	Lycée professionnel Jean-Guéhenno	Saint-Amand-Montrond
	Lycée polyvalent Pierre-Émile-Martin	Bourges
28 Eure-et-Loir	Lycée général et technologique Rotrou	Dreux
	Lycée professionnel Maurice-Violette	Dreux
	Lycée général et technologique Joséphine-Baker	Hanches
	Lycée polyvalent Sully	Nogent-le-Rotrou
36 Indre	Lycée polyvalent Balzac-d'Alembert	Issoudun
	Lycée polyvalent Blaise-Pascal	Châteauroux
	Lycée polyvalent Pasteur	Le Blanc
37 Indre-et-Loire	Collège La-Bruyère	Tours
	Collège Louis-Léger	Preuilly-sur-Claise
	Lycée professionnel Martin-Nadaud	Saint-Pierre-des-Corps
	Lycée professionnel Joseph-Cugnot	Chinon
41 Loir-et-Cher	Collège Alphonse-Kharr	Mondoubleau
	Collège Joseph-Crocheton	Veuzain-sur-Loire
	Lycée polyvalent Augustin-Thierry	Blois
45 Loiret	Collège Lucie-Aubrac	Villemandeur
	Lycée professionnel Maréchal-Leclerc-de-Hautecloque	Saint-Jean-de-la-Ruelle
	Lycée polyvalent Maurice-Genevoix	Ingré
	Collège Rostand	Orléans
	Lycée professionnel Jeannette-Verdier	Montargis
	Lycée général et technologique Pothier	Orléans
	Lycée professionnel Jean-de-la-Taille	Pithiviers
Lycée polyvalent Châteauneuf-sur-Loire	Châteauneuf-sur-Loire	

→ **Rénover l'enseignement moral et civique**

Publié en juin 2024, le **programme d'EMC fixe les contenus d'enseignement pour chaque année du CP à la terminale** et porte une même ambition pour tous les élèves, avec un programme commun aux voies générale, technologique et professionnelle. Poursuivant son déploiement progressif, il entre en vigueur à la rentrée scolaire 2025 en CE1, CM2, 4^e, 1^{er} et en 2^e année de CAP.

Le programme s'appuie sur les grands domaines de formation à la citoyenneté républicaine : principes et valeurs de la République, laïcité, culture institutionnelle et juridique. Il est pleinement **en phase avec les enjeux contemporains** en intégrant, pour chaque niveau d'enseignement, des contenus relevant de l'éducation au développement durable et de l'éducation aux médias et à l'information. Il contribue au développement de compétences civiques et citoyennes pour construire une culture de la démocratie. Pour accompagner les professeurs, des ressources sont publiées sur Éduscol :

- des émissions vidéo ³ Regards sur les programmes « s'appuient sur les questions et réactions de professeurs pour expliciter les objectifs et nouveautés du programme ;
- des livrets d'accompagnement proposent des éclairages thématiques et des pistes de mise en oeuvre (séquences, activités, projets).

→ **La lutte contre les discriminations et la promotion des valeurs de la République**

Dans l'académie d'Orléans-Tours, l'équipe académique « Valeurs de la République » (EAVR) accompagne les établissements dans la prévention et le traitement des discriminations. Elle assure un suivi

systématique des signalements, répond à toutes les demandes de conseil et intervient sur site si nécessaire.

Composée de cinq personnels diplômés (DU Laïcité à la Sorbonne et à Toulouse ; DU Racisme et antisémitisme), l'équipe pilote le plan national de formation dans l'académie. En 2024-2025, plus de 200 actions de formation ont été mises en place :

- sessions pour les cadres (inspecteurs, chefs d'établissement) ;
- formation des personnels de 91 établissements, dont 49 lycées ;
- 45 journées dédiées aux professeurs des écoles ;
- formation des stagiaires du second degré et des assistants d'éducation.

Aujourd'hui, **plus de 95 % des personnels de l'académie sont formés au principe de laïcité et au respect des valeurs de la République.**

Un espace M@gistère, régulièrement enrichi, met à disposition des ressources pour l'ensemble des personnels.

L'EAVR valorise aussi les initiatives locales :

- journée de la Laïcité à l'école élémentaire Marc-O'Neill de Lorris (45) et au collège Vallée-Violette de Joué-lès-Tours (37), avec des ateliers pédagogiques sur le principe de laïcité ;
- projet radio sur l'égalité filles-garçons par les élèves de terminale CAP du lycée Sonia-Delaunay de Blois (41), diffusé en partenariat avec Studio Zef (<https://www.studiozef.fr/emissions/zsle/direct-legalite-femmes-hommes-par-les-terminales-cap-du-lycee-sonia-delaunay-de-blois>)



ZOOM SUR LE COLLÈGE MARCEL-PAGNOL DE VERNOUILLET (28)

→ **L'équipe pédagogique** a attribué à chaque salle de l'établissement le nom d'une personnalité ayant contribué au développement des droits et des libertés ainsi qu'au rayonnement des valeurs et des principes républicains. Les élèves des différentes classes ont choisi les images d'illustration, rédigé les textes et élaboré les plaques en utilisant l'imprimante 3D de l'établissement.



→ La démocratie scolaire

Former les citoyens de demain passe aussi par l'école. Dans les collèges et lycées, les élèves sont de plus en plus invités à s'exprimer, proposer des idées et s'impliquer dans la vie de leur établissement. Une démarche encouragée par la loi du 8 juillet 2013, qui inscrit l'engagement scolaire comme levier d'apprentissage de la démocratie.

Des lieux d'expression et d'action : les conseils de la vie collégienne et lycéenne

Au collège, le Conseil de vie collégienne (CVC) permet aux élèves de faire entendre leur voix, de proposer des projets et d'améliorer la vie quotidienne dans leur établissement. Inspiré du modèle lycéen, ce dispositif favorise leur responsabilisation et leur implication concrète.

Chiffres clés dans l'académie d'Orléans-Tours :

- 90 % des collèges ont un CVC actif ;
- 95 % estiment que cela améliore le climat scolaire ;
- 43 % intègrent au moins un parent d'élève dans le CVC.

Au lycée, le Conseil de vie lycéenne (CVL) réunit élèves, personnels et parents autour des questions de la vie lycéenne : emploi du temps, restauration, activités, projets, santé, sécurité... Le dialogue y est central, tout comme la co-construction des décisions.



Un engagement élargi au niveau académique : le CAVL

Le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) réunit les élus des CVL de toute l'académie. Véritable interface entre les lycéens et l'administration académique, il permet de faire émerger des projets à plus grande échelle. Thèmes abordés : développement durable, bien-être, santé, vie culturelle...

Chiffres clés dans l'académie d'Orléans-Tours :

- 74 % de participation aux élections CAVL
- 87 candidats pour 22 sièges (+ 13 par rapport à 2022)
- 11 000 lycéens ont répondu à l'enquête sur le bien-être (+ 47 %)

Un soutien financier : les fonds de vie lycéenne

Pour accompagner ces initiatives, l'académie déploie chaque année un fonds de vie lycéenne. Les projets sont sélectionnés via un appel à projet piloté par le CAVL. Les élèves élus en assurent ensuite le suivi.

Budget 2025 : 20 000 € répartis entre 50 établissements participants (+3 points)

La Maison des lycéens : une association gérée par les élèves

Autre levier d'engagement : la Maison des lycéens (MDL). Gérée par les jeunes eux-mêmes, elle propose des activités culturelles, sportives, solidaires ou festives, tout en initiant les lycéens à la gestion associative.

Chiffres clés dans l'académie d'Orléans-Tours :

- 100 % des lycées et EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté) ont une MDL
- 35 % sont gérées entièrement par les lycéens
- 67 % des établissements disposent d'une cafétéria

- 84 % ont un foyer

L'engagement des élèves est plus que jamais au cœur du projet éducatif. Une école ouverte, participative et citoyenne, où chaque voix compte.



Les écodélégués : des acteurs engagés pour une école durable

À la rentrée 2025, les écodélégués des collèges et des lycées sont plus que jamais au cœur de la transition écologique dans les établissements scolaires. Véritables ambassadeurs du développement durable, ils sensibilisent leurs camarades et impulsent des projets concrets pour faire de leur école un lieu exemplaire en matière d'écologie, de solidarité et de citoyenneté.

L'action des écodélégués s'inscrit pleinement dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU. L'éducation au développement durable (EDD), désormais pilier de notre système éducatif, repose sur deux axes fondamentaux : connaître pour mieux agir. L'élection d'écodélégués dès le collège permet de mobiliser la jeunesse autour d'enjeux essentiels comme le climat, la biodiversité ou encore la justice sociale.

Les projets menés s'appuient sur une méthodologie rigoureuse en quatre étapes :

- diagnostiquer les enjeux locaux (gaspillage alimentaire, gestion des déchets, biodiversité, pollution, mobilités durables, etc.) ;
- concevoir et mettre en œuvre des actions avec l'appui d'adultes référents et de partenaires extérieurs ;
- communiquer autour des initiatives, au sein de l'établissement et vers l'extérieur ;
- évaluer les actions entreprises et les compétences acquises par les élèves.

Si le Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) a formalisé le dispositif en 2019, notre académie compte des écodélégués bien avant cette date, certains établissements ayant initié cette dynamique dès les années 2000.

L'engagement des élèves se traduit par des actions variées et innovantes :

- création de jardins pédagogiques, comme le « jardin inattendu » du collège du Val-de-l'Indre à Monts (37),
- réalisation d'une chorégraphie engagée « Danse à la vie, à l'avenir de notre planète », par les élèves du lycée Marceau à Chartres (28), du collège Florimond-Robertet de Brou (28) et de l'école élémentaire Vallain de Lèves (28) ;
- organisation d'un webinaire académique sur l'eau ;
- participation aux projets scientifiques de la fondation TARA (Plastique à la loupe, Graines de reporters) ;
- défis culinaires autour de légumes anciens ;
- développement de programmes de sciences participatives en lien avec la Convention Régionale pour une Éducation

à l'Environnement et au Développement Durable (CREEDD) pour observer et préserver la biodiversité locale.

Chaque année, le Prix des écodélégués récompense les initiatives les plus marquantes.

Le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) joue un rôle central dans cette dynamique. En 2025, les 22 représentants lycéens ont organisé une journée de rencontre inter-établissements autour du thème « Vies bas carbone désirables », sans culpabilisation mais avec ambition. Au programme : conférence sur la désinformation, quiz sur les ODD, table ronde et ateliers pratiques.

Plus de 150 lycéens issus de 29 établissements ont ainsi été formés aux enjeux écologiques dans une approche systémique du vivant et des sociétés humaines. Les CVL (Conseils de vie lycéenne) restent des lieux privilégiés pour discuter des conditions de vie dans un monde en transition.

La labellisation E3D (École/Établissement en Démarche de Développement Durable) valorise les établissements engagés dans une approche globale et cohérente du développement durable.

Dans notre académie, quatre niveaux de labellisation existent, auxquels s'ajoute, depuis 2021-2022, une labellisation « Territoire E3D » reconnaissant les projets collectifs impliquant plusieurs établissements d'un même bassin.

- **Dans chaque collège et lycée, au moins un écodélégué est élu par classe,**
- **Deux écodélégués d'établissement siègent au sein du Conseil de la vie collégienne (CVC) ou du Conseil de la vie lycéenne (CVL).**



Une stratégie numérique pour l'école de demain

→ Les Territoires Numériques Éducatifs (TNE)

Les **Territoires Numériques Éducatifs (TNE)** visent à bâtir un système éducatif capable de répondre à deux ambitions indissociables : l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale, tout en accélérant la transformation et en anticipant les enjeux liés au déploiement du numérique dans les territoires.

Déployé depuis 2022 dans le Cher, le projet TNE mobilise de nombreux partenaires : collectivités territoriales, GIP Recia (Centre de ressources régional du numérique), Réseau Canopé, Ligue de l'enseignement... Il a permis d'équiper de nombreux établissements scolaires en matériel numérique et d'accompagner ce déploiement par des actions de formation destinées aux enseignants.

Plusieurs collèges, dont le collège Saint-Exupéry à Bourges (18), ont été dotés de robots Alpha1, permettant de comprendre, de manière ludique et immersive, la construction des réseaux de neurones profonds, au cœur du fonctionnement de l'intelligence artificielle.

Le TNE promeut l'utilisation d'applications numériques permettant un accompagnement personnalisé des élèves dans leur progression scolaire. Développées par le secteur des EdTech et appuyées sur l'IA, ces solutions

adaptent précisément les usages au niveau de chaque élève. Elles contribuent à l'acquisition des savoirs fondamentaux (mathématiques et français) et sont également utilisées comme soutien aux devoirs dans plusieurs matières (SVT, langues étrangères).

Divers projets pédagogiques permettent aux écoliers de travailler l'oral et le langage (par exemple avec les « tableaux bavards ») ou de s'initier à l'art (création d'un musée virtuel avec des tablettes graphiques).

Des casques de réalité virtuelle ont été déployés dans plusieurs établissements, comme au collège Gérard-Philippe d'Aubigny-sur-Nère (18), pour permettre aux élèves de découvrir de nombreux métiers de manière immersive. Ce projet sera progressivement étendu à l'ensemble de la région académique,

en partenariat avec le CRIJ (Centre régional d'information jeunesse).

Le TNE soutient également des actions de coéducation à travers de nombreux ateliers destinés aux parents, afin de mieux faire connaître le monde du numérique et de les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Un projet partenarial e-cyclisme a permis d'équiper les élèves de vélos connectés (installés au collège Jean-Moulin de Saint-Amand-Montrond et au CREPS de Bourges), démontrant que le numérique peut aussi faire bouger !



De nombreuses actions menées dans le cadre du TNE visent à lutter contre les stéréotypes de genre et à promouvoir la place des filles dans le numérique : interventions associatives dans le cadre d'ateliers « IA et mixité », « jeu vidéo et mixité », « numérique et orientation », ou encore le programme Stage'IA pour les élèves de seconde.

À compter de 2025, le projet TNE sera déployé dans toute la région académique, permettant ainsi de diffuser largement les expérimentations menées dans le Cher, qui ont démontré tout l'apport du numérique pour construire l'École de demain.

→ La publication du cadre d'usage de l'intelligence artificielle en éducation

Annoncé en février 2025 par Élisabeth Borne, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en amont du sommet sur l'intelligence artificielle, le cadre d'usage de l'intelligence artificielle (IA) en éducation a été publié en juin dernier.

Il constitue **une réponse concrète et attendue face à la diffusion massive des outils d'IA générative dans la société, en particulier parmi les élèves.**

Disposer d'un cadre clair et partagé pour accompagner élèves, enseignants, cadres et personnels administratifs dans l'usage de l'intelligence artificielle est en effet une nécessité.

Le cadre d'usage de l'intelligence artificielle en éducation a été construit au terme d'une large consultation menée de janvier à mai 2025 sur l'ensemble du territoire.

Enseignants, personnels de direction et administratifs, inspecteurs, organisations syndicales, parents d'élèves, lycéens : l'ensemble de la communauté éducative a été mobilisé. **Plus de 500 contributions ont été recueillies**, enrichissant le projet initial et nourrissant le dialogue social.

Le cadre précise les grands principes à respecter :

- s'assurer de la plus-value pédagogique du recours à l'IA ;
- veiller à la protection des données saisies dans les outils grand public ;
- être conscient de l'impact environnemental de l'IA générative ;
- faire preuve de transparence dans son utilisation ;
- exercer son esprit critique face aux contenus produits.

Il fixe également des règles d'utilisation concrètes pour les élèves : l'usage autonome de ces outils ne sera, par exemple, autorisé qu'à partir de la classe de 4^e. Tout recours à l'IA générative pour réaliser un devoir scolaire, sans autorisation explicite et sans travail personnel d'appropriation, sera considéré comme une fraude.

Ce cadre s'inscrit également dans une stratégie plus large de formation des enseignants à la pensée informatique et à l'IA, en formation initiale et continue. Enfin, comme annoncé également en février dernier, une micro-formation à l'IA sera proposée à tous les collégiens et lycéens à partir de la rentrée 2025 sur la plateforme Pix. Elle sera obligatoire pour tous les élèves de 4^e et de 2^{de}.

→ **L'intelligence artificielle au service de l'éducation**

Véritable outil au service de tous, l'intelligence artificielle bouleverse les habitudes et les usages pédagogiques, mais aussi la manière d'apprendre et d'enseigner.

Alors que la grande majorité des élèves et des étudiants utilise aujourd'hui l'IA,

moins de 20 % des enseignants s'en saisissent régulièrement dans leur pratique professionnelle. Il est donc impératif de les former et de les accompagner dans la prise en main de ces technologies, afin de les conforter dans leur mission essentielle tout en garantissant un usage raisonné et éthique de l'IA.

La stratégie **IA et éducation** déployée dans l'académie d'Orléans-Tours s'appuie sur la mise en place de plusieurs expérimentations. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'usage de l'IA publié par le ministère en juin 2025, qui fixe les règles d'utilisation de l'IA en classe.

L'IA permet d'accompagner les élèves dans l'acquisition des savoirs fondamentaux, en s'adaptant à leur niveau et en favorisant la persévérance scolaire. Plusieurs centaines d'écoles de l'académie utilisent déjà, avec les élèves de CP, CE1 et CE2, les ressources numériques P2IA (Partenariat d'innovation et d'intelligence artificielle) en mathématiques et en français.

De nouvelles applications seront expérimentées à partir de septembre 2025, en collaboration avec des EdTech et des chercheurs, auprès des élèves de CM1, CM2 et 6^e en mathématiques, français et langues vivantes.

Le contenu de l'option informatique, ouverte en 3^e dans 34 collèges de l'académie, intégrera dès la rentrée 2025 plusieurs séquences de découverte de l'IA. Cette

option, pour laquelle une parité filles-garçons est exigée, viendra compléter le parcours Pix IA, qui sera lancé en classe de 4^e.

En lycée, les expérimentations, menées en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire, comprennent plusieurs actions :

- **classe IA :** plusieurs enseignants d'une même classe s'engagent à intégrer l'IA dans leur pratique pédagogique, que ce soit pour produire des ressources ou accompagner les élèves. Cette expérimentation sera étendue, à compter de septembre 2025, à plus de 20 lycées généraux, technologiques et professionnels. Le lycée Rotrou et le lycée Jehan-de-Beauce de Chartres (28) font partie des premiers établissements à la lancer.
- **option IA :** un enseignement hebdomadaire d'une heure consacré à l'IA sera proposé dans 18 lycées dès septembre 2025. Ce module abordera la compréhension de l'IA, ses enjeux éthiques et environnementaux, ainsi que, pour les lycées professionnels, ses applications dans les différentes filières métiers. Cette option sera notamment ouverte au lycée professionnel Château-Blanc à Chalette-sur-Loing (45).

Ces expérimentations seront suivies de près par l'académie d'Orléans-Tours, avec pour objectif un déploiement élargi à la rentrée 2026.

Un vaste plan de formation à l'IA pour les enseignants a été élaboré. Il comprend des modules à suivre en autonomie à distance et des ateliers pratiques en établissement. Des cafés cadres IA, animés en collaboration avec Réseau Canopé, sont également proposés aux personnels de direction et aux inspecteurs. Lancés dans le Loiret, ils seront étendus aux autres départements dès la rentrée.

→ La sécurisation des usages du numérique

L'opération CACTUS dans l'académie d'Orléans-Tours

En mars 2024, une vague inédite de diffusion de contenus malveillants sur les messageries élèves, accessibles via les ENT (Espaces numériques de travail) et logiciels de vie scolaire, a conduit le ministère à renforcer la sensibilisation de la communauté éducative, en particulier des élèves, aux enjeux d'hygiène numérique.

C'est dans ce contexte qu'a été lancée, en mai 2024, une opération de sensibilisation par hameçonnage (phishing) auprès des collégiens de l'académie.

Chaque élève recevait un faux message incitant à cliquer sur un lien promettant des codes de triche pour jeux vidéo (message fictif signé « John Doe »). En cas de clic, l'élève était redirigé vers une vidéo pédagogique, conçue par la Gendarmerie nationale et le GIP CyberMalveillance, expliquant comment se protéger des risques numériques dans la vie personnelle et professionnelle.

À la suite de cette opération, les chefs d'établissement ont relayé des ressources aux familles, entraînant 11 300 vues de la vidéo, alors que 3 800 collégiens avaient initialement cliqué sur le lien.

Fort de ce succès, le dispositif a été étendu aux lycéens en novembre 2024, mobilisant les professeurs principaux pour animer une heure de vie de classe dédiée à la cybersécurité, à partir de ressources ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

En mars 2025, le dispositif a été généralisé à toutes les académies. Entre le 19 et le 21 mars, plus **de 2,5 millions d'élèves de plus de 4 700 établissements** ont reçu, via les ENT, un faux message proposant des jeux vidéo piratés.

Près de 210 000 élèves (soit environ un sur douze) ont cliqué, avant d'être dirigés vers une vidéo de 1 min 15, réunissant plusieurs intervenants :

- un champion français d'e-sport, soulignant qu'il n'a jamais eu besoin de tricher pour gagner et partageant ses bonnes pratiques ;
- un gendarme rappelant les règles de prévention essentielles ;
- une vice-procureure expliquant les moyens juridiques de lutte contre la cybercriminalité et les sanctions encourues.

Cette vidéo, élaborée dans une démarche d'intérêt public, s'inscrit dans la continuité des actions du ministère en matière de sensibilisation à la cybersécurité, telles que la certification Pix.

Une sensibilisation sur le long terme

Au-delà de cette campagne ponctuelle, l'académie d'Orléans-Tours maintient un engagement tout au long de l'année avec :

- Le déploiement en collège de jeux éducatifs « La fresque des cybercitoyens » pour sensibiliser les 11-14 ans ;
- la formation des référents numériques sur la sécurisation des usages (mot de passe, bonnes pratiques) pour accompagner leurs collègues ;
- le développement de ressources pédagogiques dans le cadre du CMQ TransNum, notamment via le parcours Éléa, pour aborder les questions de cybersécurité en classe.

Un kit complet, co-construit par les acteurs du projet, est mis à disposition des académies afin de faciliter la mise en œuvre de ces actions de prévention.

Encourager la mobilité européenne et internationale

→ Mobilités européennes : l'engagement de l'académie d'Orléans-Tours

L'académie d'Orléans-Tours est convaincue de la nécessité de soutenir les établissements et les projets permettant aux élèves de vivre une expérience à l'étranger.

Pour cela, elle s'appuie sur des partenariats privilégiés avec trois régions européennes : **la Saxe-Anhalt en Allemagne, les Abruzzes en Italie et Cluj en Roumanie.**

Ces jumelages facilitent la mise en place de partenariats entre établissements et les mobilités d'élèves. À titre d'exemple, un séminaire de contact a été organisé en novembre 2024 à Magdebourg (Saxe-Anhalt), où huit collèges et lycées de l'académie ont noué des partenariats.

En septembre 2025, sept lycées professionnels de Saxe-Anhalt se rendront à Orléans afin de construire des projets de mobilité avec sept établissements homologues de l'académie.

Pour financer ces mobilités, l'académie a répondu à un appel d'offres de l'agence Erasmus+ et obtenu 4 400 000 € pour l'année scolaire 2025-2026.

Ce montant permettra de financer des projets de classes internationaux, des immersions dans des établissements scolaires à l'étranger, ainsi que des stages en entreprises. Plus de 6 000 mobilités seront ainsi intégralement financées, concernant plus de 200 écoles, collèges et lycées. Les projets se répartiront dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne.

Quelques exemples illustrent ces activités :

- une classe de l'école primaire Les Verdins de Saint-Doulchard (18) s'est rendue à Coimbra (Portugal) pour un projet sur la culture et le folklore des deux pays ;
- le collège Pierre-de-Ronsard de Tours (37) a voyagé à Carthagène (Espagne) pour un projet sur le jardinage ;
- le lycée professionnel Jean-de-la-Taille de Pithiviers (45) a organisé une compétition culinaire avec un établissement de République tchèque.

Une attention particulière a été portée aux écoles, collèges et lycées des zones

rurales. Pour les soutenir, l'académie leur a accordé un bonus de 25 %. Ce geste permet notamment de couvrir les frais importants liés aux déplacements vers une gare ou un aéroport international, et d'organiser davantage d'activités lors des mobilités à l'étranger.

→ Développer les parcours renforcés en langues vivantes étrangères

L'académie propose aujourd'hui **un large éventail de parcours linguistiques renforcés** permettant aux élèves de développer des compétences avancées dans plusieurs langues étrangères et d'accéder à des certifications internationales.

Parmi ces dispositifs, on compte :

- 1 section Esabac, qui offre la double délivrance du baccalauréat français et italien ;
- 2 sections Abibac, combinant le baccalauréat français et allemand ;
- 3 sections Bachibac, pour le baccalauréat français et espagnol ;
- 5 sections internationales britanniques en collège ;
- 3 sections internationales en lycée, britannique ou américaine ;
- 8 parcours BFI (Baccalauréat français international) avec options britannique ou américaine.

Au total, l'académie recense **139 sections européennes ou de langue orientale (SELO) et 11 sections de discipline non linguistique hors section européenne (DNL hors SELO)** qui sont présentes dans tous les lycées généraux et technologiques.

Dans le premier degré, **le déploiement des écoles EMILE** (enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère) est en cours. En collège, **environ 40 sections Langues et Cultures Européennes (LCE)** ont été mises en place, offrant aux élèves la possibilité de se familiariser avec une culture étrangère de manière approfondie.

L'académie s'est fixée un objectif ambitieux pour les trois prochaines années : multiplier par trois le nombre de parcours renforcés, que ce soit par le biais des EMILE, LCE, DNL, SELO, baccalauréats bi-nationaux, sections

internationales ou BFI.

Par ailleurs, la planification de la carte des langues vise à assurer la continuité inter-dégrés de ces parcours renforcés, afin que chaque élève puisse bénéficier d'une progression cohérente et durable dans l'apprentissage des langues vivantes.

→ **Le baccalauréat français international (BFI)**

Le lycée Bernard-Palissy de Gien (45) franchit une nouvelle étape dans son ouverture internationale en lançant une section trilingue américaine dès la rentrée 2025.

Dans cette section innovante, les élèves suivront des cours en anglais (LVA) ainsi qu'en allemand ou en espagnol (LVB), leur offrant ainsi une immersion linguistique renforcée et un parcours académique enrichi. Le premier recrutement s'annonce prometteur, avec quatorze élèves qui rejoindront la section dès la rentrée prochaine.

Cette initiative s'inscrit dans une politique plus large de développement des sections baccalauréat français international (BFI) au sein de l'académie. L'objectif est de favoriser l'ouverture sur le monde et de renforcer les compétences linguistiques des élèves dans

plusieurs disciplines. Chaque département, à l'exception de l'Indre, dispose désormais d'une section BFI : le lycée Marguerite-de-Navarre à Bourges (18), le lycée Fulbert à Chartres (28), le lycée Jean-Monnet à Joué-les-Tours (37), le lycée international Robert-Badinter à Blois (41), le lycée Jean-Zay à Orléans (45) et désormais lycée Bernard-Palissy à Gien (45).

L'ouverture de cette section trilingue permet non seulement aux élèves de se préparer à des études supérieures internationales, mais elle valorise également le territoire en proposant une offre éducative d'excellence adaptée aux enjeux mondiaux. Les élèves bénéficieront d'un encadrement pédagogique spécialisé et d'activités culturelles et linguistiques visant à renforcer leur maîtrise des langues et leur ouverture culturelle.

Cette nouvelle section témoigne de l'engagement de l'académie d'Orléans-Tours pour l'éducation plurilingue et internationale, offrant aux élèves des perspectives enrichissantes tant sur le plan scolaire que personnel.



→ Les établissements

Le paysage de l'enseignement supérieur en Centre-Val de Loire repose sur **trois établissements publics majeurs** : l'Université d'Orléans, l'Université de Tours et l'INSA Centre-Val de Loire. À leurs côtés, des écoles privées (2 écoles de commerce, 7 écoles d'ingénieurs, 3 écoles d'art) complètent l'offre régionale.

En 2021-2022, le territoire comptait **72 796 étudiants** répartis sur les principaux campus d'Orléans et de Tours, ainsi que sur d'autres sites (Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Issoudun, Amboise, Dreux, Le Blanc, Montargis, Vierzon).

Une coopération renforcée : le Pôle Universitaire Centre-Val de Loire

Les trois établissements publics travaillent déjà ensemble à travers des **laboratoires, projets et formations communs**, et s'engagent aujourd'hui dans un rapprochement formalisé par une **Convention de Coopération**

Territoriale (CCT). Ensemble, ils constituent le **Pôle Universitaire Centre-Val de Loire (PU-CVL)** qui regroupe :

- 47 495 étudiants
- 60 laboratoires (dont 50 % en Unités Mixtes de Recherche)
- 10 laboratoires communs
- 15 plateformes et services partagés
- 30 projets communs financés au niveau national, régional ou via le CPER

Deux projets structurants France 2030

- **MINERVE** (Université d'Orléans, 13,8 M€ sur 10 ans) : un projet ambitieux de formation par la recherche, du premier cycle au doctorat, dans des domaines d'excellence internationale, en partenariat avec le CNRS, l'INRAE, le BRGM et des entreprises de pointe.
- **Loire Val'Health** (Université de Tours, 11,8 M€ sur 8 ans) : une alliance académique et hospitalière (avec les CHU de Tours et d'Orléans) qui transforme l'écosystème régional autour de trois axes - maladies infectieuses, santé mentale et biomédicaments.

Une ouverture et une attractivité renforcées

- **Programme Horizon INSA** (France 2030) : une voie de recrutement inclusive pour diversifier les profils d'ingénieurs et renforcer l'attractivité des sciences et technologies, notamment auprès des filles.
- **Développement de nouvelles formations en santé**, avec par exemple l'ouverture d'une formation médicale à Orléans en partenariat avec la faculté de médecine de Tours.

Une dynamique collective au service du territoire

La coopération associe aussi les organismes nationaux de recherche (BRGM, CEA, CNRS, INRAE, INSERM), les deux CHU, le CROUS Orléans-Tours et la Région Centre-Val de Loire. Elle favorise la mise en place de synergies organisationnelles, académiques et scientifiques.

→ Les étudiants

En Centre-Val de Loire, les parcours des jeunes révèlent des spécificités marquées par rapport au reste du pays. Les taux de scolarisation des 18-30 ans sont plus faibles qu'au niveau national, et parmi les jeunes de plus de 15 ans qui ne sont plus scolarisés, près d'un quart (23 %) ne possède aucun diplôme, un chiffre supérieur à la moyenne française.

La composition sociale des étudiants présente toutefois un aspect positif : les jeunes issus de familles ouvrières sont proportionnellement plus nombreux à accéder aux différentes filières de formation qu'au niveau national.

Concernant le baccalauréat, la région se distingue par une répartition différente des candidats : la part de bacheliers technologiques et professionnels y est légèrement plus élevée, tandis que celle des bacheliers généraux est un peu plus faible. En revanche, quel que soit le type de bac, les résultats sont encourageants : le taux de réussite est supérieur à la moyenne nationale.

Malgré ces bons résultats, le passage vers l'enseignement supérieur reste moins fréquent : les néobacheliers de la région poursuivent moins souvent leurs études que leurs homologues ailleurs en France.

Lorsqu'ils franchissent le pas, près de 70 % des étudiants s'inscrivent dans les universités publiques, 47 % des apprentis préparent un diplôme de l'enseignement supérieur, et près d'un tiers des étudiants (29 %) bénéficient d'une bourse sur critères sociaux.

En résumé, la région Centre-Val de Loire conjugue **de solides réussites au baccalauréat et une bonne représentation des étudiants d'origine modeste, mais elle fait face à un défi majeur : inciter davantage de jeunes à poursuivre leurs études supérieures.**

→ **La recherche**

La région Centre-Val de Loire bénéficie d'un écosystème de recherche riche et diversifié, reposant à la fois sur ses établissements d'enseignement supérieur et sur cinq organismes publics de premier plan : le BRGM, le CEA, le CNRS, l'INRAE et l'INSERM. Ensemble, ils contribuent à ancrer la recherche régionale dans les grands enjeux scientifiques, environnementaux et sociétaux.

Un collège doctoral unique fédère les cinq écoles doctorales des universités d'Orléans, de Tours et de l'INSA CVL permettant une coordination renforcée des parcours doctoraux.

Les doctorants représentent aujourd'hui un peu moins de 2,5 % des effectifs étudiants, témoignant d'un vivier scientifique en construction.

La région compte 60 unités de recherche, réparties de manière équilibrée entre trois grands domaines : sciences, vie et environnement ; sciences humaines et sociales ; sciences et technologies. La moitié d'entre elles sont des Unités Mixtes de Recherche (UMR), associant universités et organismes nationaux de recherche. Cette structuration illustre la forte articulation entre recherche et formation.

Certaines thématiques constituent des pôles d'excellence régionaux. La santé est transversale aux trois grands domaines et mobilise la plupart des établissements et organismes de recherche implantés localement. Les sciences de la Terre et de l'Univers occupent également une place de choix, portées par le BRGM, l'Observatoire des Sciences de l'Univers Centre-Val de Loire (OSUC) et le radiotélescope de Nançay. L'énergie représente un autre domaine de pointe, notamment autour de la recherche sur l'hydrogène et la combustion. Les sciences humaines et sociales, enfin, se distinguent par leur expertise en matière de patrimoine, en lien avec la richesse historique et culturelle de la région.

Les deux universités, d'Orléans et de Tours, apparaissent régulièrement dans les classements internationaux thématiques de Shanghai, notamment en sciences vétérinaires, sciences de la Terre, sciences atmosphériques, ingénierie mécanique et biomédical. Elles sont également présentes dans d'autres classements internationaux de référence tels que THE (Times Higher Education) et Leiden.

En 2020, la région comptait plus de 6 000 chercheurs, dont près des deux tiers exercent dans le secteur privé. Les dépenses de recherche et développement atteignaient alors 1,24 milliard d'euros, financées à 73 % par les acteurs privés et à 27 % par les acteurs publics. Si cet effort représente 1,7 % du PIB régional - un niveau inférieur à la moyenne nationale de 2,3 % - il témoigne néanmoins d'un potentiel fort, en lien étroit avec les enjeux industriels, scientifiques et éducatifs du territoire.

La région Centre-Val de Loire dispose d'un **paysage scientifique complet, couvrant l'ensemble des grands champs disciplinaires, adossé à une recherche partenariale et appliquée, et tourné vers l'international.**

→ **La valorisation de l'enseignement supérieur et les liens avec le monde socio-économique**

La région Centre-Val de Loire mise sur une forte articulation entre enseignement supérieur, recherche et innovation pour dynamiser son tissu économique.

• **Campus des métiers et qualifications**

(CMQ) : Cosméto-pharma, Patrimoine & métiers d'art, Transformation numérique.

• **Compétences et métiers d'avenir** (CMA) : CyberINSA (cybersécurité), ARClimeD (santé numérique), HAPPIS (hydrogène).

• **Pôle Universitaire d'Innovation Loire Valley Innov'** (4 M€, France 2030) : favorise transfert de technologies, entrepreneuriat étudiant et partenariats avec les entreprises.

Des start-ups deeptech émergent comme par exemple :

• **Lovaltech** : vaccin COVID-19 par voie nasale (Université de Tours & INRAE).

Enfin, la recherche partenariale progresse via les **thèses CIFRE** : en 2023, 32 doctorants accueillis en entreprise et 16 en laboratoires publics.

La région structure un écosystème innovant où recherche, formation et entrepreneuriat nourrissent directement l'économie et les métiers d'avenir.

→ **La science à la portée de toutes et tous en Centre-Val de Loire**

En Centre-Val de Loire, la science sort des laboratoires pour aller à la rencontre de chacun. Plusieurs initiatives invitent à découvrir, comprendre et dialoguer autour des grands enjeux scientifiques.

- **TEEPÉE - Science avec et pour la société** : un réseau qui fédère chercheurs, enseignants et médiateurs pour partager la science avec le grand public ;
- **MARMIT** : un projet régional qui met en lumière les mathématiques, l'informatique et les sciences, en valorisant aussi la place des filles dans ces filières. Ateliers, rencontres et animations sont proposés pour les jeunes, les enseignants, mais aussi les entreprises ;
- **Le plan filles et maths** : une action nationale déclinée localement pour inciter davantage de jeunes filles à se lancer dans les métiers scientifiques et techniques ;
- **La culture scientifique à l'école** : de nombreuses actions sont organisées pour éveiller la curiosité scientifique des élèves et développer l'esprit critique dès le plus jeune âge ;
- **La Fête de la science 2025** : du 3 au 13 octobre, tout le territoire vivra au rythme des découvertes autour du thème « Intelligence(s) ». Une occasion unique de plonger dans les multiples facettes de l'intelligence, humaine, animale, collective ou artificielle.

Et bientôt...

- En janvier 2026, un séminaire **Arts et Sciences** réunira enseignants et passionnés autour de nouvelles approches créatives ;
- dès novembre 2025, un **cycle de webinaires ouverts à tous** présentera chaque mois les projets phares de l'enseignement supérieur et de la recherche en région.

La science en Centre-Val de Loire, c'est une invitation permanente à découvrir, expérimenter et s'émerveiller.



oli la terreur

les formats

bouche d'or

LES CONTES

Cinq milliards de rivières



ac-orleans-tours.fr
Service communication
communication@ac-orleans-tours.fr
T 02 38 79 45 96